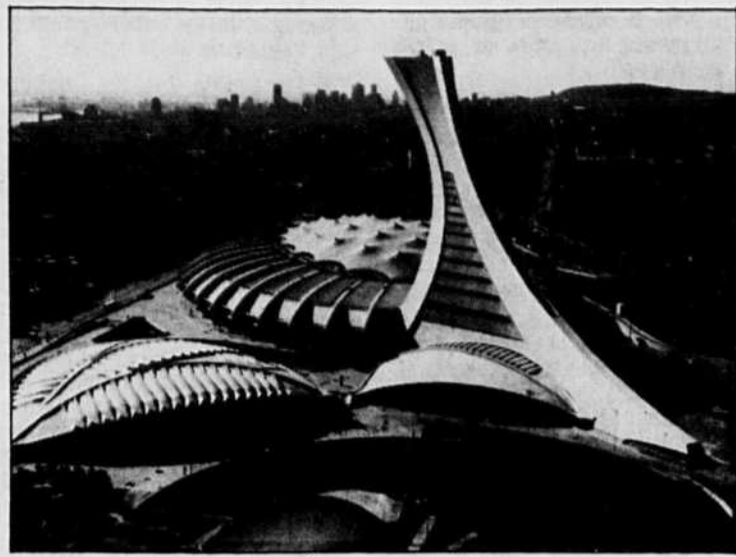


SOCIÉTÉ



Le Stade olympique: un manifeste à la création

Et si ce Stade mal aimé signifiait beaucoup plus qu'on ne le croit? Pour Luc Noppen, architecte et professeur, la conception même de cet ouvrage tant critiqué est un manifeste à la création architecturale et un défi à la tradition américaine qui donne priorité à l'ingénierie sur l'art. Une invitation à voir le Stade d'un oeil nouveau.

Page B-1

Québec lance le processus du référendum

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT du Québec a pris les devants sur le reste du pays et a enclenché hier le processus référendaire.

Au moment d'aller sous presse, hier soir, le conseil des ministres était réuni en session spéciale à Québec pour décider de la date et de l'objet du référendum.

À moins d'un revirement, les ministres se sont entendus pour que la consultation populaire ait lieu le 28 octobre, tel que prévu à la loi 150 sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Mais il portera sur l'entente conclue par les premiers ministres à Charlottetown vendredi, et non sur la souveraineté comme le stipule la loi.

Les députés seront convoqués à l'Assemblée nationale demain pour modifier la loi 150 en conséquence. La procédure devra s'étendre sur quelques jours. Entre-temps, les commissions parlementaires créées par la même loi reprennent leurs tra-

voux, l'une pour terminer la rédaction de son rapport sur les questions afférentes à la souveraineté, l'autre pour étudier le contenu de l'entente constitutionnelle.

Le projet de question qui sera posée aux électeurs, à la fin du mois prochain, sera présenté à l'Assemblée nationale le 9 septembre, soit mercredi prochain. La loi québécoise sur les consultations populaires prévoit un débat de 35 heures. Un délai de 18 jours doit toutefois s'écouler entre le dépôt de la question et l'émission des brefs référendaires. La campagne proprement dite durera à peu près un mois.

Vendredi, à Charlottetown, le premier ministre Bourassa a déclaré aux journalistes qu'il désirait une question assez simple, qui pourrait s'énoncer ainsi: « Acceptez-vous ou non les offres qui sont faites au Québec? Le texte officiel n'a pas été rendu public. Il n'est d'ailleurs probablement pas déterminé. Des consultations auront probablement lieu encore à sujet entre Québec, Ottawa

Voir page A-4 : Québec

La Cour supérieure casse le règlement de Montréal sur l'affichage érotique

d'après la Presse canadienne

LA COUR supérieure vient d'invalider un règlement de la Ville de Montréal interdisant l'affichage érotique.

Dans un jugement d'une centaine de pages rendu public hier, le juge Ginette Piché en arrive à la conclusion que la Ville a outrepassé sa juridiction en adoptant ce règlement en plus de contrevenir à la liberté d'expression garantie par la Charte des droits et libertés.

Le règlement, qui interdit d'afficher à l'extérieur une image qui représente le corps humain, avait été adopté en 1991 après que l'Assemblée nationale eut apporté des amendements à la Charte de la Ville de Montréal.

Dans sa décision, le juge Piché souligne qu'une province n'a pas le

pouvoir de légiférer en matière de moralité publique parce qu'il s'agit d'une question qui relève du droit criminel, donc de la juridiction du gouvernement fédéral. Les provinces ou les municipalités peuvent réglementer l'affichage érotique, estime-t-elle, mais elles n'ont pas le pouvoir de l'interdire.

Dix-neuf établissements présentant des spectacles érotiques avaient contesté le règlement.

La présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal, Mme Léa Cousineau, a fait savoir par la voix d'une porte-parole qu'elle était extrêmement déçue.

« Le jugement rendu par la Cour supérieure est tout en nuance », a-t-elle commenté. Nous en étudions actuellement les détails avant d'évaluer la possibilité d'aller en appel. »

Le coroner Bouliane accuse Québec de mentir sur le coût de la sécurité dans le transport scolaire

Caroline Montpetit

LE CORONER Marc-André Bouliane estime que le gouvernement du Québec ment lorsqu'il avance qu'il en coûterait 100 millions \$ pour établir des mesures de sécurité dans le transport scolaire partout dans la province.

Le coroner Bouliane, qui a entamé cet été une enquête d'envergure sur les morts d'enfants dans le transport scolaire, a réaffirmé, hier, au DEVOIR, qu'il était, selon lui, potentiellement dangereux de laisser des enfants de 5 à 8 ans traverser la rue seuls devant un autobus scolaire.

À ce jour, d'ailleurs, certaines familles ont décidé de ne pas laisser leur enfant prendre l'autobus scolaire pour se rendre à l'école.

« Mme Lise Beauchamp, de Saint-Placide, dont le garçon de six ans a failli se faire frapper deux fois par l'autobus scolaire l'an dernier, révèle le coroner, a décidé cette année de l'envoyer à l'école par le biais du transport privé. J'ai aussi entendu parler d'un cas dans la région de Québec. Je crois encore que s'il faut garder les enfants à la maison pour faire avancer les commissions scolaires dans ce dossier, il faut le faire », dit M. Bouliane.

Saluant l'initiative prise par la CECM de financer elle-même les mesures de sécurité dans le transport, le coroner reconnaît que certaines commissions scolaires affichent un déficit important dans le transport. Il ne cependant que le redressement de la situation en coûterait 100 millions \$ au gouvernement du Québec.

« Certaines commissions scolaires accusent un déficit parce que les mesures du ministère du Transport ne couvrent pas les frais du transport des enfants sur la période de dîner. Certaines commissions scolaires fi-

nancent elles-mêmes ce transport, et, à d'autres endroits, ce transport est financé par les parents ».

Selon le coroner Bouliane, le gouvernement du Québec a présenté l'excuse des frais de la sécurité dans le transport pour justifier son inertie dans le dossier depuis une dizaine d'années.

« Les possibilités d'ajustement dans le transport scolaire sont connues depuis une dizaine d'années, dit-il. Je ne comprends pas qu'ils en soient encore à hésiter au lieu de prendre la solution. Les 100 millions \$, c'est un mensonge derrière lequel certaines personnes se cachent pour justifier le fait que les ajustements n'ont pas été faits. Si ces ajustements avaient été faits avant, on aurait probablement pas vu 22 morts et 3000 blessés dans le transport scolaire ».

Par ailleurs, selon le coroner Bouliane, seulement 21 des 147 commissions scolaires rencontrées en cours d'enquête ont à ce jour pris des mesures pour assurer la sécurité des enfants.

Pour chacune de ces commissions scolaires, le plan qu'il suggère est pourtant simple. Il faut d'abord modifier les parcours de façon à éliminer les traverses devant les autobus, puis, si possible, engager des brigadiers adultes, comme l'a fait d'ailleurs la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), pour accompagner les enfants là où le parcours est impossible à modifier.

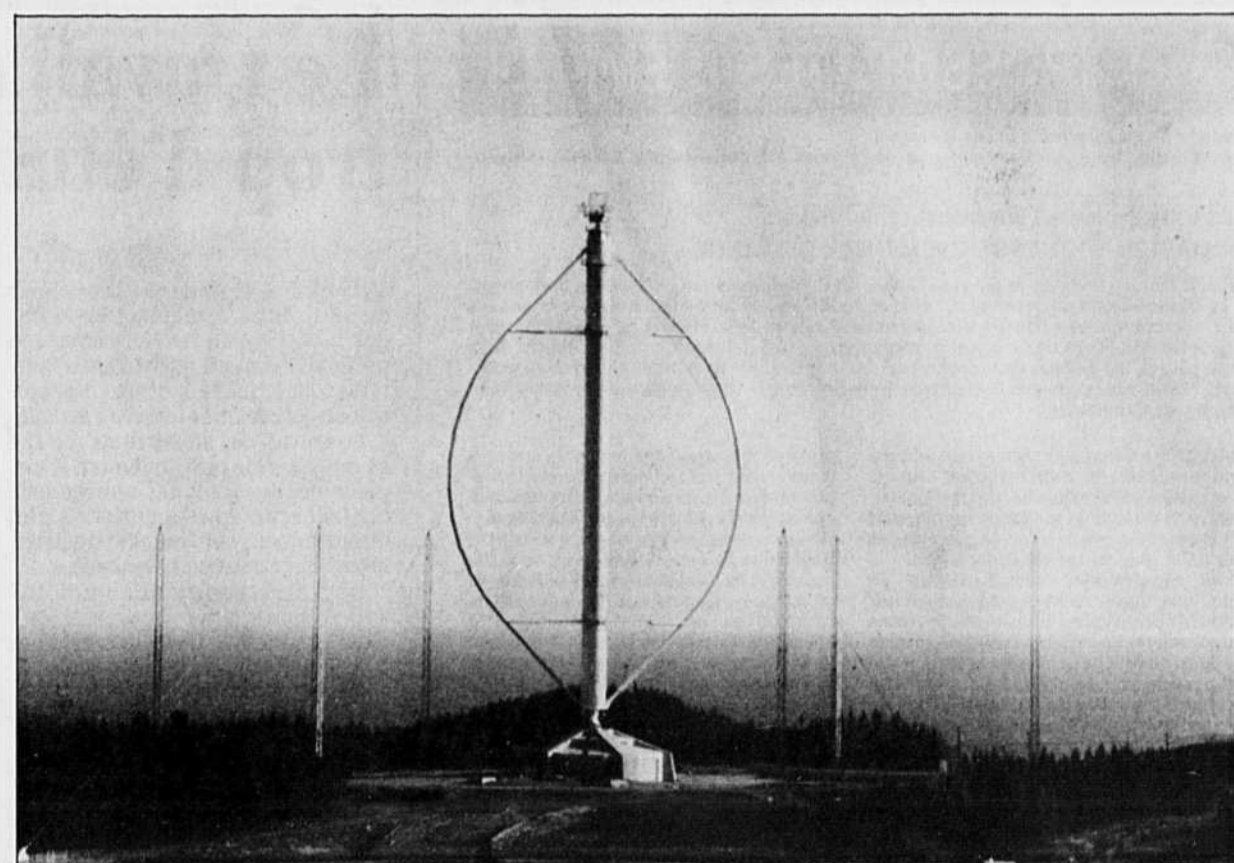
Pour sa part, la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, Mme Diane Drouin, a dit hier s'opposer à l'amorce de mouvement des parents de retenir leurs enfants chez eux en attendant que les commissions scolaires mettent en oeuvre les plans suggérés.

« Toutes les commissions scolaires sont à la recherche de solutions, pré-

Voir page A-4 : Le coroner



Un danger pour les écoliers si on ne change pas les parcours des autobus.



L'éolienne géante de Cap-Chat, dite à axe vertical, est la plus haute du genre jamais construite.

Un Vietnamien et un Québécois achètent l'éolienne de Cap-Chat

Louis-Gilles Francoeur

UN INGÉNIEUR et avocat mont-réalais d'origine vietnamienne, M. Lam Chan Tho, et un homme d'affaires de Cap-Chat, M. Jean-Yves Bérubé, viennent de se porter acquéreurs pour 1 \$ de l'éolienne de 100 mètres construite sur la côte de cette municipalité dans le cadre du défunt projet Éole.

La nouvelle société commerciale, qui les regroupe, entend non seulement rentabiliser à court terme l'énergie en axe vertical mais aussi de se porter acquéreur d'une autre éolienne similaire, apparten-

nant à une compagnie ontarienne et actuellement à l'essai au Atlantic Test Site de l'Île-du-Prince-Édouard.

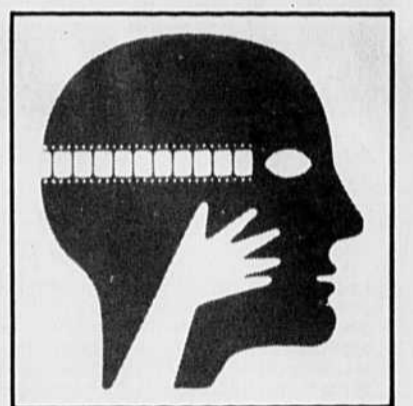
L'équipe Tho-Bérubé projette, de plus, de mettre rapidement sur le marché deux éoliennes à axe vertical de calibre commercial, soit une machine de 75 KWh non haubannée (pas attachée avec des câbles ou haubans) et une autre, toute fin prête pour la construction, de 300 KWh, haubannée. Les éoliennes de 300 KWh sont une des catégories les plus en demande actuellement sur le marché international. En comparaison, l'éolienne géante de Cap-Chat devait produire 4 MW (mégawatts), soit treize fois plus. Ce projet avait

été réalisé par Lavalin dans l'esprit des méga-projets dont le Québec a le secret...

Non seulement l'éolienne de Cap-Chat s'évite-t-elle à court terme de finir à la ferraille à la suite de ce rachat, expliquait hier au DEVOIR M. Tho, mais son concepteur et ex-directeur du projet Éole, M. Quraeshi Saeed, a profité de l'expérience acquise pour concevoir les deux modèles que la nouvelle société veut lancer sur le marché, un projet d'environ trois quarts de millions \$.

M. Quraeshi avait proposé à Lavalin d'amorcer la production commerciale d'une éolienne plus petite

Voir page A-4 : Un Vietnamien



Bonjour les dégâts

Robert Lévesque

JOURNÉE polar, hier, dans la course aux prix du Festival des films du monde. Deux films, deux thrillers et pas le temps d'aller pisser pour ne pas rater; un élément clé, un retournement, un indice. Il ne manquait que le popcorn, hier, au cinéma Impérial.

Premier film: un journaliste suisse se tue pour échapper à un gang d'extrême-droite qui contrôle le gouvernement. Deuxième film: un jeune couple allemand l'échappe belle dans une chasse au trésor qui va finir très très mal. Dans le premier cas, *L'ombre*, c'est Claude Goretta qui ne fait plus dans la dentellière et se casse la gueule dans le sous-tintin, dans l'autre, *Le mystère de la salle d'ambre jaune*, c'est Roland Gräf, un cinéaste ex-est-allemand qui a lu Bob Morane trop tard la nuit...

Dans un festival qui se veut de « catégorie A », comme le clame Serge Losique, c'était plutôt « série B » au FFM, hier. Hémoglobine et compagnie. Et puis bonjour les dégâts! Claude Goretta, le cinéaste de la subtilité et du glissement progressif du récit, l'auteur de *L'invitation* et de *La dentellière*, s'est égaré dans le film d'action comme c'est pas possible avec *L'ombre*, déjà sorti en Suisse et co-produit avec la France

Voir page A-4 : Bonjour

CAHIER
SPÉCIAL

PROFESSIONS Professions sans frontières

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES (514) 842-9645

Date de tombée: 11 septembre 1992

PARUTION
le 18 septembre
DANS
LE DEVOIR

Les nouveaux enjeux concurrentiels et la mondialisation influencent l'évolution des professions. Les exigences de la formation s'accroissent alors que les stratégies de développement des sociétés-conseil doivent s'ouvrir aux besoins plus globaux des clients. En même temps que les barrières traditionnelles tombent, le concept de la multidisciplinarité prend racine dans plusieurs professions dites libérales et l'éventail des services s'élargit. Tel sera le thème du cahier spécial sur les professions, qui sera publié dans l'édition du 18 septembre.

LE DEVOIR traitera également des enjeux proprement professionnels remis en cause par le ministre responsable de l'application des lois professionnelles qui touchent entre autres:

- le Code des professions • le mandat de l'Office des professions • le rôle de l'inspection • les questions de déontologie • l'incorporation des sociétés de professionnels • l'accréditation de nouvelles corporations.

Les échéances de l'horloge référendaire fédérale

Manon Cornellier
de la Presse canadienne

OTTAWA — Le Parlement fédéral sera rappelé la semaine prochaine pour débattre d'une éventuelle question référendaire, a confirmé hier le leader parlementaire du gouvernement, Harvie Andre.

Ottawa n'a pas le choix s'il veut que le référendum national coïncide avec celui du Québec, le 26 octobre prochain.

Pour respecter cet échéancier, le gouvernement fédéral doit aussi dès samedi soumettre sa question référendaire aux partis d'opposition.

Selon la loi référendaire fédérale, les partis d'opposition comptant plus de 12 députés doivent être consultés pendant trois jours sur le libellé de la question.

Ce n'est qu'une fois ces consultations terminées que le gouvernement peut donner un avis de 24 heures à la Chambre des communes pour que démarre le débat parlementaire.

Le débat à la Chambre des communes et celui au Sénat doivent durer au plus trois jours. La campagne doit par la suite s'étaler sur au moins 36 jours. Donc, pour tenir un référendum le 26 octobre, Elections Canada doit émettre les brefs référendaires au plus tard le 20 septembre.

Pour adopter la question pour

cette date, le Parlement devra amorcer son travail au plus tard le 11, soit vendredi de la semaine prochaine.

Comme Ottawa souhaite que la même question soit posée à travers tout le pays, il doit aussi tenir compte de l'échéancier québécois. Ceci signifie que la question doit être prêtée le 9 septembre, date légale du début de la campagne référendaire au Québec.

Lorsqu'on fait le compte à rebours, cela oblige Ottawa à consulter les partis d'opposition à partir du 5 septembre, soit samedi de cette semaine.

Dans l'entourage du premier ministre, on reconnaît que le temps presse. Mais pour gagner du temps, des consultations informelles sur le libellé de la question sont déjà en cours avec les provinces, les territoires, les autochtones et les partis d'opposition.

On pense demander simplement aux Canadiens s'ils sont « pour ou contre l'accord constitutionnel » provisoire conclu vendredi à Charlottetown entre les premiers ministres, les représentants territoriaux et les leaders autochtones.

Aux bureaux des chefs libéraux Jean Chrétien et néo-démocrate Audrey McLaughlin, on s'attend à ce que la consultation formelle démarre après la rencontre du cabinet fédéral, qui doit avoir lieu demain.



Harvey Andre

Reste à clarifier comment les lois référendaires fédérale et québécoise s'harmoniseront.

Selon de proches collaborateurs de M. Mulroney, Ottawa entend respecter l'ouverture d'un référendum, mais on reconnaît qu'il sera difficile de résoudre les problèmes soulevés par la publicité nationale, en particulier à la télévision.

La loi québécoise limite les dépenses de chaque camp, ce que ne fait

pas la loi fédérale. De plus, les gouvernements fédéral et provinciaux ne sont pas soumis aux contrôles de la législation fédérale.

Il n'est pas question pour Ottawa de répéter la stratégie du « rouleau compresseur de 1980 », répète-t-on. Plusieurs ministres québécois ne l'accepteraient pas, indique un conseiller du premier ministre.

De leur côté, les principaux partis politiques fédéraux n'ont pas décidé s'ils injecteront des fonds dans la campagne référendaire car ils ne veulent pas vider leurs coffres à moins d'un an d'une élection fédérale.

Mais il s'agira d'une occasion en or pour roder la machine électorale et l'équipe de tournée du chef, avouent candidement la directrice nationale du Parti libéral du Canada, Sheila Gervais, et le directeur des communications du NPD, Terry O'Grady.

Pour le ministre Pierre Blais, président de l'organisation conservatrice au Québec et au Canada, il ne faut pas confondre les enjeux électoraux et la résolution du contentieux constitutionnel.

« Le cas de M. Chrétien, on le réglera durant la prochaine élection. Pour le moment, je suis heureux que tous les partis soient derrière l'entente. Comme cela, le choix est clair », a-t-il dit.

Entre deux maux, Libman balance

Pierre O'Neill

INSATISFAIT de l'entente constitutionnelle intervenue entre les premiers ministres, Robert Libman hésite à se rallier au camp du « non », parce qu'il lui répugne de faire campagne sous le même parapluie que les Parizeau, Bouchard et autres souverainistes.

La plupart des dispositions du nouveau projet de réforme constitutionnelle apparaissent acceptables au Parti Égalité, qui entretient par ailleurs de sérieuses réserves sur deux points : la société distincte et le Sénat.

En conférence de presse, le chef du PE a fait valoir hier que les dispositions relatives à l'épanouissement des minorités linguistiques ne procurent ni les garanties, ni la sécurité qu'il en attendait. À son avis, c'est le genre de clause qui ne veut absolument rien dire, si la province ne manifeste pas clairement sa volonté politique de traduire ces principes dans des gestes concrets.

Et précisément parce qu'il ne fait pas suffisamment confiance au premier ministre du Québec pour lui

donner un chèque en blanc, Robert Libman n'appuiera l'entente que lorsque Robert Bourassa aura donné des signes de cette volonté politique. Comment ? Par exemple en appliquant cette recommandation du rapport Chambers, en faveur de l'ouverture de l'école anglaise aux enfants d'immigrants. Ou encore en promettant l'abolition de la loi 178.

À l'instar de tous les Québécois, M. Libman a constaté que les premiers ministres anglophones ont réussi à faire fléchir les convictions du premier ministre du Québec. Il a donc fait parvenir aux premiers ministres Roy Romanow, de la Saskatchewan, et Don Guetley, de l'Alberta, une lettre dans laquelle il les invite à faire pression sur Robert Bourassa. Il y manifeste la crainte que l'engagement envers les minorités ne soit qu'un geste symbolique vide et leur demande d'exiger du premier ministre du Québec des preuves concrètes de sa volonté de promouvoir la vitalité et le développement de la minorité anglophone du Québec.

La clause relative à l'épanouissement de la minorité anglophone québécoise n'est pas le seul irritant que le Parti Égalité a identifié dans l'entente constitutionnelle. Robert Libman trouve tout à fait inacceptable que les sénateurs francophones s'y voient accorder un droit de veto sur les lois que votera la Chambre des communes en matière de langue et de culture. Il lui paraît évident que les sénateurs francophones auront recours à cette disposition pour bloquer les lois fédérales susceptibles de favoriser l'épanouissement ou la vivacité de la minorité anglophone du Québec.

Pour ces motifs, le Parti Égalité n'a pas pour l'instant l'intention d'endosser l'entente constitutionnelle. Même que dans l'optique d'une campagne référendaire, ses principes lui suggèrent de rallier plutôt le camp du « non ». Sauf que Robert Libman ne voit pas très bien comment il pourrait accepter de s'acquiescer avec des chefs politiques aussi « discutables » que Jacques Parizeau et Lucien Bouchard. « Ces gens-là veulent détruire le pays, alors que nous sommes fédéralistes ».

Quoi qu'il en soit, Robert Libman devra d'abord s'assurer que son parti est capable de faire consensus sur l'entente constitutionnelle. Il reconnaît lui-même que cette question divise les rangs du Parti Égalité, dont bon nombre de militants ont déjà fait connaître leur intention de s'y opposer. « Il faudra mesurer les conséquences d'un échec potentiel de l'entente. Le débat ne sera pas facile ».

Le PQ soupçonne le gouvernement de faire miroiter un casino aux créanciers de Raymond Malenfant

Guy Tallefer

LE PARTI québécois est « agacé et étonné » que Raymond Malenfant ait obtenu un nouveau sursis financier au moment où se font de plus en plus précises les informations voulant que le cabinet Bourassa soit sur le point de se prononcer sur l'établissement d'un casino à Pointe-au-Pic.

« Faut pas être naïf », a affirmé hier Jacques Léonard, critique péquiste à l'Assemblée nationale en matière d'industrie et de commerce : « La décision (sur le casino) n'est pas encore officiellement annoncée que, déjà, on a l'impression que ça grenouille. »

L'établissement d'un casino à proximité du Manoir Richelieu a fait l'objet cet été des délibérations d'un sous-comité du conseil des ministres

qui doit sous peu soumettre ses recommandations aux ministres des Finances, Gérard D. Lévesque, et du Tourisme, André Vallerand. Le cabinet Bourassa, au sein duquel le dossier du casino ferait l'objet d'un appui de plus en plus large, devrait être saisi de la question d'ici à quelques semaines, s'il faut en croire André Ménard, l'attaché de presse de M. Vallerand.

M. Léonard ne va pas jusqu'à établir un lien direct entre le sursis accordé à M. Malenfant jusqu'au 15 octobre et la perspective d'un casino dont l'établissement contribuerait inévitablement à remettre financièrement sur ses pieds l'homme d'affaires. Mais la coïncidence porte néanmoins le député à se demander si les institutions financières impliquées dans le sauvetage de l'empire

Malenfant n'ont pas obtenu des informations privilégiées à ce sujet.

Ce qui serait d'autant plus déplorable, estime le député, que le PQ souhaite que le gouvernement débattre publiquement des coûts sociaux et économiques de l'éventuelle ouverture d'un casino dans la région de Charlevoix — un second doit ouvrir ses portes à Montréal.

À la Fédération des caisses populaires du Québec, auquel M. Malenfant doit la somme de 11 millions \$, l'unique cas du Manoir Richelieu, le porte-parole René Quimper a catégoriquement nié que les créanciers de M. Malenfant aient obtenu des garanties touchant l'établissement du casino. « On n'en sait pas plus que les autres. »

Mais il reconnaît que la possibilité qu'un casino y soit établi a constitué

l'un des éléments, quoique secondaires, de la réflexion des caisses populaires touchant le dossier Malenfant.

Avant de faire au Groupe Malenfant, le week-end dernier, une offre conditionnelle de refinancement de 12,5 millions \$, la Fédération sera d'abord parvenue à la conclusion que le plan d'affaires de M. Malenfant « contient des arrangements intéressants de la structure de ses entreprises ». Plan d'affaires à l'intérieur duquel il n'était pas fait mention de l'éventuel casino, à la connaissance de M. Quimper — qui n'a du reste pas été mêlé directement aux discussions.

La création d'un casino injecterait au bas mot 10 millions \$ dans l'industrie touristique de la région, selon le directeur général de l'Association touristique régionale de Charlevoix, Pierre Tremblay, qui soupirait d'aise hier. Les nouveaux délais donnés à M. Malenfant sont un « signe de confiance accordé à l'industrie touris-

tique de la région », dit-il, qui verrait ses revenus du tourisme grimper en flèche si un casino y était installé.

« Dans Charlevoix, a indiqué le président de l'association, Jean-Baptiste Bouchard, on souhaite que le Manoir retrouve le plus rapidement possible la place d'agent-moteur qui lui revient et on est prêt à collaborer pour garantir rapidement la relance de cette institution. »

La Société de développement industriel (SDI) et la Caisse de dépôt sont également impliquées dans la restructuration de l'empire décomposé de M. Malenfant, que pourchassent en outre les fiscaux québécois et fédéraux dans l'espoir de récupérer quelque 10 millions \$ en impôts impayés.

M. Malenfant aurait normalement dû rembourser, lundi soir, une partie de ses dettes à ses créanciers ordinaires et privilégiés. Le délai d'un mois et demi lui a été accordé à la M. Malenfant sont un « signe de confiance accordé à l'industrie touris-

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Nouveau Brunswick POSSIBILITÉS D'EMPLOI

Nous offrons l'Égalité d'accès à l'emploi

Selon le nombre de candidatures aux concours suivants, les exigences concernant les années d'expérience et la scolarité peuvent être accrues.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DU TRAVAIL RÉSEAU DE FORMATION ET D'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Le projet, qui est financé par l'Entente de coopération de 1992 sur le développement de l'entrepreneuriat et le perfectionnement des ressources humaines, vise à offrir aux Néo-Brunswickois un accès accru et plus équitable à la formation à distance dans les deux langues officielles. Un bureau de gestion, comprenant bon nombre d'organismes et relevant du ministre de l'Enseignement supérieur et du Travail, sera responsable de la mise en oeuvre de ce projet quinquennal de 10,5 millions de dollars. Situés dans les collectivités et dotés d'employé(e)s à temps partiel, les centres de formation seront munis d'une gamme de techniques axées sur la formation à distance. Le bureau central du réseau sera probablement situé à Fredericton. Le Ministère accepte présentement des demandes pour les postes suivants d'une durée déterminée :

Directeur général (Agent(e) d'administration IV)

Relevant du président du Bureau de gestion, le directeur général élabore et recommande toutes les mesures nécessaires pour mener à bien le réseau. Il s'agit entre autres : de consulter les organismes de formation et d'enseignement de la province afin de déterminer leurs besoins ainsi que de collaborer avec eux s'il y a lieu; de définir les objectifs, les services et les activités de recherche reliés au réseau; de concevoir un programme d'information expliquant le réseau aux organismes du Nouveau-Brunswick ainsi que de dresser, recommander et administrer un budget annuel d'environ 1 million de dollars. Le directeur général est chargé également de recruter le personnel, d'acheter le matériel, de rédiger les rapports et d'accomplir toutes les autres tâches connexes requises. Les candidat(e)s devront posséder des connaissances et de l'expérience dans la conception d'un projet de formation à distance, de sa mise en oeuvre et de la recherche reliée à ce domaine tant au Canada qu'à l'étranger, que viendra compléter de l'expérience en gestion ou en supervision. Les candidat(e)s devront détenir un diplôme universitaire en éducation ou dans un domaine relié à la nature du poste. La préférence pourrait être accordée aux candidat(e)s détenant un diplôme d'études supérieures dans un domaine connexe. L'équivalent en formation et en expérience pourrait être considéré. La connaissance de l'anglais et du français parlé et écrit est nécessaire. Traitement : Jusqu'à 2 119 \$ à la quinzaine, en fonction des compétences. Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi au plus tard le 16 octobre 1992, au : Ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail, Services des ressources humaines - Dotation, C.P. 6000, Fredericton, (N.-B.), E3B 5H1. Numéro du concours: 92-6100-019

Coordonnateur(trice) des services de soutien à la formation (Agent(e) pédagogique I)

Il incombe au(a) titulaire du poste d'établir les services de soutien à la formation et d'en surveiller la prestation dans les centres de formation communautaires; d'adapter aux besoins des Néo-Brunswickois, en ce qui a trait à la formation à distance, les expériences, les modèles et la recherche en matière de services de soutien. Il s'agit entre autres : d'établir et d'appliquer des règles et des modalités permettant aux responsables communautaires à temps partiel des centres de formation d'offrir de l'information et des services de soutien à la formation; de formuler les descriptions de poste des responsables communautaires à temps partiel des centres de formation; de participer au recrutement des responsables ainsi que de former et de surveiller ceux dont la candidature a été retenue; de choisir des installations dans les localités retenues; et de mettre au point, coordonner et surveiller l'emploi du temps des employés et l'utilisation des installations des centres de formation. Le(a) coordonnateur(trice) relève du directeur général. En outre, le(a) titulaire travaillera de concert avec le(a) concepteur des programmes de soutien à la formation en ce qui a trait au développement et à la prestation du matériel de formation et de soutien, et il(elle) conseillera le directeur général dans l'achat de technologie de formation. On s'attend que le(a) titulaire du poste rédige les rapports maison et explique au public les services offerts par les centres de formation. Les candidat(e)s devront détenir un diplôme universitaire ou collégial en éducation des adultes en plus d'avoir une grande expérience en pédagogie ou en formation, préférentiellement en formation à distance. La participation à des activités de perfectionnement professionnel relatives aux services de soutien à la formation à distance serait un atout. La

Coordonnateur(trice) des services techniques

Les principales attributions du poste portent sur la recherche, l'évaluation, l'achat et l'entretien en matière de technologie de formation pour le réseau; le(a) titulaire doit également fournir un appui technique au personnel et aux clients. Il s'agit entre autres de préparer les devis nécessaires au lancement d'appels d'offres et de gérer les appels d'offres de matériel, conformément aux directives et aux modalités du gouvernement. Il(elle) est également chargé(e) de recueillir des renseignements au sujet de technologies connexes, et des fournisseurs pouvant recommander des systèmes appropriés au personnel et aux clients ainsi que de recommander au directeur général les processus et les modalités qui conviennent en matière de services techniques, à savoir si ceux-ci doivent être exécutés par le personnel ou donnés à contrat. En outre, le(a) titulaire coordonnera et surveillera l'installation du matériel par les fournisseurs, fournira l'information technique dont a besoin le(a) concepteur de programmes de soutien à la formation, aidera le(a) coordonnateur(trice) des services de soutien à la formation à évaluer les connaissances techniques des responsables des centres de formation et rédigera les protocoles techniques, les manuels et autres documents au besoin. Le(a) candidat(e) devra détenir un diplôme ou un certificat de formation en techniques d'art visuel, préférentiellement appliquée au domaine de l'éducation, et avoir une grande expérience dans un poste de conseiller technique. L'expérience d'au moins un de: terminal téléphonique analogique, ou réseau numérique de téléphonie, ou de télévision est nécessaire. La préférence pourrait être accordée aux candidat(e)s ayant de l'expérience à titre de formateur dans l'utilisation/l'opération du matériel. L'équivalent en formation et en expérience pourrait être considéré. La connaissance de l'anglais et du français parlé et écrit est nécessaire. Traitement: En fonction des compétences. Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi au plus tard le 16 octobre 1992, au : Ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail, Services des ressources humaines - Dotation, C.P. 6000, Fredericton (N.-B.), E3B 5H1. Numéro du concours: 92-6100-022

Concepteur de programmes de soutien à la formation (Agent(e) pédagogique I)

Les principales attributions du poste consistent à fournir des mécanismes de soutien à la formation aux organismes de formation et d'enseignement qui sont appelés à utiliser les centres de formation et à se prévaloir du système de distribution. Le(a) titulaire doit : concevoir le matériel didactique et le rendre accessible au personnel affecté au réseau et à d'autres personnes; trier l'information relative aux programmes de formation reliés à la formation à distance; conseiller les personnes susceptibles d'utiliser le réseau en leur montrant l'incidence de leurs projets sur la programmation; concevoir des programmes de perfectionnement professionnel pour les autres concepteurs et les leur rendre accessibles; et encourager l'utilisation des mécanismes d'évaluation des besoins éducatifs et les mettre en oeuvre. Le(a) concepteur relève du directeur général. En outre, le titulaire du poste aidera le(a) coordonnateur(trice) des services de soutien à la formation à concevoir et à livrer le matériel pédagogique et les programmes de formation, et il agira comme conseiller auprès du directeur général

Le travail rémunéré perturberait trop d'étudiants du secondaire

d'après la Presse canadienne

QUÉBEC — Près de 50 % des élèves du secondaire combinent leurs études à un certain travail rémunéré, prétend le Conseil québécois de la famille, qui a publié hier une étude intitulée *Quinze ans et déjà au travail*.

Ce travail des adolescents (de 12 à 16 ans) aurait pris tellement d'ampleur depuis quelques années qu'il contrecarrerait des activités plus importantes pour eux, particulièrement l'apprentissage scolaire.

Sans aller jusqu'à dire qu'un travail rémunéré provoque le décrochage scolaire, le Conseil en est venu à la conclusion que les jeunes s'adonnent à cette pratique du fait que l'école secondaire n'est plus capable de les intéresser suffisamment.

Pire, ont souligné les auteurs du rapport, Mme Claire Noreau et M. Jean-Pierre Lamoureux, dans l'introduction de leur ouvrage, on peut observer que l'école secondaire s'adapte à cette situation en diminuant ses exigences et ses activités.

Le travail des adolescents, selon eux, n'est pas forcément mauvais, puisqu'il fournit certains avantages aux adolescents, mais malheureu-

sement ils n'en sont pas vraiment les premiers bénéficiaires.

« L'abus et la valorisation du travail précoce profitent davantage au roulement de la société de consommation qu'aux jeunes eux-mêmes », précise le document.

Le type d'emplois diffère selon l'âge et le sexe des élèves. Parmi les plus jeunes, les filles font surtout du gardiennage et les garçons de la livraison de journaux et de prospectus.

Les élèves plus âgés du secondaire travaillent surtout dans la restauration et le commerce au détail.

En présentant l'étude, le président du Conseil, Bernard Fortin, a souligné qu'il traduisait le point de vue des parents sur ce phénomène préoccupant en affirmant que la situation actuelle et la tendance qu'elle annonce sont difficilement acceptables.

Le Conseil estime qu'il faut avoir le courage d'aller à contre-courant devant cette situation qui prend de trop grosses proportions dans la vie des adolescents.

« En fait, souligne-t-il, la société doit leur offrir des formes d'activités adaptées à leur âge, plus variées, plus nombreuses et plus stimulantes

que le travail, particulièrement par le biais de l'école qui dispose de ressources importantes pour ce faire. »

Un large débat public doit être mené, selon le Conseil, sur le rôle de l'école dans la prise en charge des aspirations des jeunes, tout en balisant le phénomène du travail rémunéré des adolescents et en le ramenant à des proportions plus normales, particulièrement par un meilleur accompagnement et l'action vigilante des parents.

Les membres du Conseil ne demandent pas au gouvernement d'aller jusqu'à prévoir une législation limitant l'âge d'accessibilité à l'emploi, mais ils croient que des mesures doivent être prises pour s'assurer qu'un emploi ne compromette jamais la santé ni la sécurité des jeunes.

« Prendre conscience de la situation devrait inciter les parents à se réappropriier l'école et à accompagner leurs jeunes plus étroitement, conclut le Conseil. Le Québec ne peut se permettre que se perpétue une tendance dont les conséquences peuvent être irréversibles sur leur développement. »

Le plan Pagé pour les décrocheurs va trop vite, avertissent des enseignants

Pierre April

de la Presse canadienne

QUÉBEC — Pour la Fédération des enseignants et enseignants de commissions scolaires du Québec (FECSQ), le plan d'action du ministre de l'Éducation, Michel Pagé, sur la réussite éducative est voué à l'échec faute de planification et de temps pour mettre en marche les projets locaux.

Au cours d'une conférence de presse, hier, le président de la FECSQ, Luc Savard, a voulu rappeler à M. Pagé que l'élaboration des projets nécessite l'engagement du personnel enseignant « et qu'à cet égard, plus de souplesse dans l'échéancier peut être garant du succès de l'opération ».

« Il serait malheureux, a-t-il signalé, que la date du 30 septembre devienne une condition sine qua non à l'acceptation de projets et qu'on élimine ainsi des mesures qui pourraient être fort valables pour la réussite scolaire. »

Pour l'instant, selon le porte-parole des enseignants, l'opération tant publicisée depuis le début de la présente année pour contrer le décro-

chage scolaire et ramener les décrocheurs à l'école est lamentable.

« Malgré tous les beaux discours, a soutenu M. Savard, on a pu observer, en ce début d'année scolaire, les effets néfastes des compressions budgétaires de 25 millions \$ qui ont affecté le secteur de l'éducation des adultes au printemps dernier. »

Les enseignants ont compté des milliers de jeunes de 16 à 18 ans à qui on a refusé l'accès aux centres de formation des adultes.

Ils ont aussi remarqué avec stupeur l'absence de retour aux jeunes désireux de raccrocher vers les écoles de quartier « des institutions non adaptées à leurs besoins, là où ils ont connu l'échec et abandonné leurs études. »

« Plutôt que de solutionner le problème du décrochage scolaire, a précisé M. Savard, l'application de cette politique risque au contraire de l'aggraver. »

La FECSQ demande aussi au ministre l'instauration de mesures pour favoriser la réinsertion des adultes de plus de 18 ans qui attendent aux portes des centres d'éducation.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, selon la conseillère à la FECSQ, Mme Lise Boudreau, qui a répertorié

pas moins de 1000 refus pour des jeunes de moins de 18 ans à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), 200 à Drummondville, 400 en Montérégie, plus de 300 personnes en attente dans la région de Trois-Rivières, 100 à Charlesbourg et des centaines d'autres dans la région du Haut-Richelieu.

Si la FECSQ avoue souscrire au fait que des mesures d'encadrement et d'accompagnement adéquates représentent des facteurs de réussite scolaire pour les jeunes, elle refuse cependant de croire que le recours au titulariat est la solution, comme l'a proposé le ministre de l'Éducation.

« On est en train de créer une espèce de mythe autour du titulariat comme s'il était la seule voie pour parvenir à la réussite scolaire », a expliqué M. Savard.

« On n'est pas pour commencer à s'engager dans des discussions inutiles et futiles autour des dispositions des conventions collectives alors qu'il y a des mesures en place dans le milieu qui ont du succès et qui n'ont pas entraîné des chambardements aux conditions de travail », a-t-il conclu.

Le boom des soldats de la paix pourrait miner l'armée canadienne, craignent des experts

John Ward
de la Presse canadienne

OTTAWA — Le Canada déploie toujours davantage de soldats à l'étranger dans le cadre des missions des Nations unies, et certains craignent que cette contribution ait atteint la limite du tolérable pour l'armée.

Le plus récent engagement verra 750 soldats, probablement du Régiment aéroporté canadien stationné à Petawawa, en Ontario, s'envoler pour la Somalie ravagée par la famine.

Le mois dernier, la ministre des

Affaires extérieures, Barbara McDougall, a promis d'expédier un autre groupe de 1200 soldats dans l'ancienne Yougoslavie, ce qui doublera la taille du contingent canadien dans cette région du monde.

Ces deux dernières contributions porteront à 4200 le nombre total de Casques bleus canadiens engagés dans des missions onusiennes.

Au cœur de la guerre de Corée, 9000 militaires canadiens servaient sous l'égide de l'ONU.

La contribution canadienne aux efforts de maintien de la paix met l'armée à rude épreuve, à un moment où le gouvernement souhaite

ramener ses effectifs de 84 000 à 75 000 membres d'ici 1996.

Cependant, les missions de pacification comptent généralement davantage sur la participation de l'infanterie, qui ne constitue qu'une faible proportion des Forces armées, ou de spécialistes en communication ou en génie.

Pendant que les Casques bleus sont à l'étranger, l'armée doit assumer ses autres obligations, notamment à l'égard de l'OTAN et dans la formation des recrues, et intervenir dans le cas de catastrophes naturelles ou de conflits comme la confron-

tement M. Morrison, qui suggère au gouvernement de réévaluer les réductions d'effectifs prévues.

« Le Canada veut jouer un rôle important sur la scène mondiale. On ne peut pas continuer à jouer ce rôle si on persiste à réduire la taille de l'armée. »

M. Norm Freeman, major-général à la retraite, soutient que les militaires sont inquiets. « Ils assistent à une baisse du nombre des militaires, à cause de la fin de la guerre froide, et en même temps, ils voient toutes ces obligations supplémentaires qui s'ajoutent... »

Fin de siècle sous les pluies acides

Jean Chartier

ON COMPTE 30 000 lacs acidifiés au Québec et 30 000 lacs en voie d'acidification. Des milliers de poissons ont disparu et la majorité des essences d'arbres sont touchées. Qui plus est, le mouvement ne se résorbe pas, car les pluies acides attribuables aux sources de pollution du Midwest ne vont pas diminuer avant l'an 2000.

Telle est la conclusion qu'a livrée lors d'une entrevue M. Laval Lapointe, le coordonnateur du programme sur les pluies acides au ministère de l'Environnement du Québec. M. Lapointe s'est aussi adressé hier au 9e Congrès mondial annuel sur l'air pur qui se tient présentement à Montréal.

Il souligne que le Québec a réduit de 63 % les sources majeures d'émission de dioxyde de soufre et d'oxyde d'azote, et l'Ontario de 30 %, mais les principales sources de cette pollution proviennent de l'Ohio, et elles n'ont pas diminué leurs émissions de 10 % depuis 1980.

Avec de très hautes cheminées, l'Ohio évite les retombées de sulfate, car les nuages et les vents dominants portent ces particules de 200 à 1000 kilomètres au nord-est de leur source d'émission, en l'occurrence vers Toronto, Montréal, les Cantons de l'Est, le Vermont, et jusqu'aux provinces maritimes.

L'effort du Québec est impressionnant, l'effort des Américains est nul, explique M. Lapointe. On a prescrit de nombreuses réductions dans les raffineries de pétrole, les usines de pâtes et papiers et les alumineries du Québec. Le principal émetteur de SO₂ dans l'atmosphère, la fonderie de Noranda, a même réduit de 552 000 à 146 000 tonnes les émissions de SO₂ depuis l'année-référence 1980; la fonderie de Murdochville a aussi diminué ces émissions de 90 900 à 42 600 tonnes. Un effort majeur a également été consenti dans les systèmes de combustion: ceux-ci ont en effet réduit de 258 000 à 84 700 tonnes ces émissions.

À titre de comparaison, le spécialiste des pluies acides fait le point sur le correctif québécois: « Si l'on considère le bilan de SO₂ entre 1970 et 1990, les émissions québécoises de dioxyde de soufre sont passées de près de 1,5 million de tonnes à 396 000 tonnes, soit une diminution de 74 % ». L'Ontario a pour sa part réduit de 1,8 à 1,2 million tonnes ses propres émissions de dioxyde de soufre.

Dans l'est des États-Unis, les émissions de ce poison atteignent un chiffre considérable 20 millions de tonnes.

Les amendements à la loi américaine prévoient une diminution de 4,5 millions de tonnes de ces émissions dès 1995 et d'un autre 4,5 millions de tonnes en l'an 2000. Il s'agit alors d'une réduction de 40 % des émissions actuelles, mais M. Lapointe pense qu'il faudra attendre au début du 21^e siècle pour en ressentir les effets.

Le cancer du poumon tuera bientôt plus de femmes que celui du sein

OTTAWA (PC) — Le cancer du poumon est en voie de devenir la principale cause de décès dus au cancer chez les femmes, avant le cancer du sein, indiquent les chiffres rendus publics hier par Statistique Canada.

« Le taux de mortalité due au cancer du poumon chez les femmes continue de grimper de façon prononcée », a déclaré le docteur Jack Laidlaw, directeur des affaires médicales de la Société canadienne du cancer.

Il prédit qu'il ne faudra pas plus d'un an ou deux pour que le cancer du poumon supplante le cancer du sein comme principale cause des décès dus aux cancers chez les femmes dans certaines provinces, particulièrement en Colombie-Britannique.

Certains experts relient cette tendance au tabac et attribuent l'augmentation de la mortalité due au cancer du poumon chez les femmes à la lenteur avec laquelle les fumeuses renoncent à leur habitude.

Dans l'édition 1992 de sa brochure sur le cancer, Statistique Canada évalue à 58 300 le nombre de Canadiennes qui mourront du cancer cette année, et à 115 000 le nombre de nouveaux cas de cancer qui seront dépistés. Par comparaison, on estime qu'il y a eu 56 700 décès et 109 000 nouveaux cas en 1991.

Statistique Canada révèle aussi que le nombre de nouveaux cas de cancer a augmenté ces dernières années d'environ 3000 par an en moyenne. Un Canadien sur trois ris-

que d'être atteint de cancer pendant sa vie. Un Canadien sur quatre en mourra.

Le cancer du poumon demeure le plus répandu chez les hommes, mais le nombre de cas et le taux de mortalité se sont stabilisés, vraisemblablement à cause d'une baisse du tabagisme.

Le cancer du sein reste celui qui fait le plus de victimes chez les femmes canadiennes en 1992, démontre l'étude publiée conjointement avec Santé et Bien-être Canada, les registres provinciaux des tumeurs, l'Institut national du cancer du Canada et la Société canadienne du cancer.

Mais Statistique Canada calcule qu'environ 5000 femmes mourront du cancer du poumon cette année, à peine moins que les 5200 décès prévus chez les femmes atteintes de cancer du sein.

Déjà, on s'attend à ce qu'un plus grand nombre de femmes meurent du cancer du poumon que du cancer du sein cette année dans trois provinces: la Nouvelle-Écosse, le Manitoba et la Colombie-Britannique.

Dans cette dernière province, environ 23 % de tous les décès de femmes dus au cancer sont attribuables au cancer du poumon — il s'agit du taux le plus élevé au pays.

Le nombre de fumeurs masculins a régressé dans tous les groupes d'âge entre 1966 et 1989. Les fumeuses étaient plus nombreuses dans les groupes d'âge des 15-19 ans et des 25-44 ans.

Le plan de Montréal plaît aux urbanistes

Roland-Yves Carignan

LE PLAN d'urbanisme de Montréal semble plaire, sur papier, mais la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec met la Ville en garde afin de s'assurer que les règlements qui suivront lui soient conformes.

Ce que la Corporation craint, c'est de voir le projet, qu'elle appuie dans son ensemble, dénaturé par l'ensemble des règlements municipaux qui doivent être adoptés afin de lui permettre de prendre vie. Elle se demande entre autres si la Ville a les moyens de ses aspirations et si, compte tenu du contexte économique, il ne faudra pas se contenter de demi-mesures menant à un affaiblissement des principes directeurs.

« Les citoyens et citoyennes ne seront complètement rassurés quant aux chances de survie des grands idéaux clairement exprimés dans les orientations d'aménagement (amélioration de l'environnement, respect du cadre bâti, protection et mise en valeur du patrimoine) que lorsqu'ils auront saisi le degré de conformité des règlements de zonage et des règlements de construction avec le plan », annonce le mémoire de la Corporation, présenté hier soir par le président Serge Filion lors des audiences publiques sur le plan.

L'immigrant paiera davantage

OTTAWA (PC) — Le ministère fédéral de l'Immigration a annoncé, hier, les hausses de droits suivantes — en vigueur immédiatement pour les étrangers désirant s'établir au Canada:

- le coût d'un permis de séjour permanent passe de 350 \$ à 450 \$, à l'exception des immigrants reçus dans la catégorie affaires;
- les entrepreneurs, les investisseurs et les travailleurs autonomes doivent déboursier 750 \$, au lieu de 500 \$;
- le permis de travail est augmenté de 75 \$ à 100 \$ par personne. Le tarif familial ou de groupe est haussé de 150 \$ à 200 \$. Le ministère explique, dans un communiqué, que les revenus supplémentaires vont compenser l'augmentation du coût des services et vont les améliorer, tout en aidant le gouvernement dans son plan quinquennal de hausse de l'immigration.

« Seules l'expérience du temps et l'analyse des projets à venir nous permettront d'évaluer votre capacité à convaincre, votre rigueur à conserver la cohérence entre les orientations du plan d'urbanisme d'une part et le cadre réglementaire, les choix budgétaires, les immobilisations, le comportement de vos propres leviers de développement urbain (organismes para-municipaux) d'autre part », poursuit-il.

M. Filion estime que « les nouveaux règlements d'urbanisme devront être suffisamment simples et précis pour favoriser la compréhension et l'adhésion de la grande majorité des résidents et résidentes ». Son organisme propose donc la création d'une commission « compétente et polyvalente » pour voir à l'application du plan d'urbanisme dans le respect de ses orientations.

Un tel organisme serait aussi chargé d'évaluer tous les projets de construction ou autre dans le même esprit. Il pourrait finalement recommander des changements importants au plan directeur (transposition du plan d'urbanisme dans chaque arrondissement) si des projets, imprévisibles à ce jour, surgissaient. « Une ville capable de permettre la création tout en ne ridiculisant pas les acquis existants serait une sorte d'idéal à rechercher en permanence », précise le mémoire.

Les audiences publiques se poursuivront demain et devraient se terminer vendredi. L'adoption du rapport de la Commission d'étude sur les orientations et les stratégies du plan d'urbanisme aura lieu en octobre, à peine un mois avant l'adoption définitive du plan par le conseil municipal, le 21 décembre.



PHOTO CP

750 Casques bleus canadiens en Somalie

Quelque 750 Casques bleus canadiens se rendront en Somalie début octobre afin de participer aux opérations de distribution de l'aide alimentaire sous l'égide de l'ONU, a annoncé hier la ministre des Relations extérieures, Mme Monique Landry. « Je crois que cela devrait faciliter la distribution de l'aide alimentaire », a estimé Mme Landry, soulignant que les Casques bleus canadiens « seraient armés pour être sûrs que l'aide parvienne bien aux gens ». Les pillages portent actuellement sur 5 à 10 % de l'aide alimentaire, a estimé pour sa part le secrétaire général de la société de la Croix-Rouge canadienne George Weber. Le contingent canadien sera basé dans le port de Bosaso, au nord-est du pays. Le Conseil de sécurité de l'ONU avait approuvé vendredi dernier l'envoi de 3500 Casques bleus en Somalie.

Les leucémiques auront plus de chance à la « loterie » des donneurs de moelle

Isabelle Paré

POUR les leucémiques, le don de moelle osseuse est la seule issue à un cul-de-sac sans lendemain. Hier, la décision de la Croix-Rouge de porter dès cette année à 6500 le nombre de donneurs de moelle osseuse au Québec vient apporter une petite lueur d'espoir à ces malades.

Jusqu'à maintenant, le registre de donneurs de la Croix-Rouge au Québec ne comptait que 1300 noms et 37 000 au Canada. Or, une personne atteinte d'une maladie maligne du sang n'a qu'une chance sur 450 et 1 chance sur 550 000 de trouver un donneur compatible.

Après des mois de pressions effectuées par des malades, la Société canadienne de la Croix-Rouge s'est donc engagée hier à accroître ses ressources techniques afin que 50 analyses de sang (typage) par semaine soient effectuées dans ses laboratoires de Montréal et jusqu'à une certaine par semaine dans la région de Québec.

À Montréal, on se débrouillera à même les budgets actuels, tandis que les laboratoires de Québec compléteront sur un apport de fonds supplémentaires.

Car le problème actuel ne se limite pas à augmenter le nombre de donneurs, mais aussi à trouver les ressources techniques et humaines nécessaires pour l'analyse du sang

des donneurs, essentielle à leur classement dans le registre canadien des donneurs de moelle.

Contrairement au don de sang, les chances de compatibilité entre le donneur de moelle et le receveur sont très ténues. Comme l'explique France Desautels, une patiente en attente depuis deux ans, « trouver un donneur, c'est comme gagner à la 6/49. Il faut qu'il possède les six mêmes facteurs que moi dans son sang », compare cette dernière. Pour Mme Desautels, même l'accès au réseau de banques internationales de donneurs comptant plus d'un demi-million de noms n'a pas été suffisant. Aucun donneur compatible enregistré sur toute la planète.

« C'est très important d'augmenter le bassin de donneurs au Québec. Car la chance est plus grande de trouver quelqu'un de compatible à côté de chez soi qu'en France ou au Japon », affirme celle qui, de son propre chef, a recruté depuis janvier plus de 1000 donneurs en faisant campagne dans son quartier et son milieu de travail.

Le président de la Fondation de la greffe de moelle osseuse, le Dr Robert Patenaude, lui-même sauvé de la leucémie en 1982 par une greffe, abonde dans le même sens. Les chances de réussite d'une greffe de moelle sont maintenant de 70 %, deux fois plus qu'il y a 10 ans. Les technologies médicales s'affinent, reste plus qu'à augmenter le nombre

de donneurs volontaires, croit-il.

Car hors de la greffe, point de salut. Et à l'heure actuelle, près de 90 % des malades — environ 50 à 75 chaque année au Québec — meurent faute d'avoir trouvé un donneur. La maladie, qui frappe surtout entre 25 et 35 ans, terrasse souvent ses victimes en quelques mois.

« Notre objectif c'est qu'au moins 6000 noms québécois s'ajoutent au registre canadien d'ici le 1er septembre 1993 », a-t-il insisté hier.

Jusqu'à janvier dernier, aucun service d'analyse n'était même disponible dans la région de la Vieille Ca-

pitale. « Nous avons fait des pressions et ces ressources additionnelles vont nous permettre de faire le typage (analyse de sang) d'un bassin d'environ 3000 personnes déjà recrutées dans la région du Lac-Saint-Jean, qui n'attendent qu'à faire partie du registre », s'est réjoui hier le Dr Hébert.

Poumon qui respire Cigarette qui expire

AGENCE DU LIVRE

LIBRAIRIE AGRÉÉE

1710, rue St-Denis
Montréal (Québec)
H2X 3K8

(514) 844-6896

Voisin de la Bibliothèque Nationale

Cinéma - Théâtre - Poésie - Musique - Beaux-Arts
Littérature - Éducation - Sciences humaines
Santé - Spiritualité - Alimentation - Guides pratiques
Bandes dessinées - Documentaires jeunesse - Voyages

Étudiants, étudiantes, nous pensons à vous!

Nous vous offrons des remises de 10% à 20% sur LES MANUELS SCOLAIRES de niveau collégial et universitaire.

BONNE RENTRÉE SCOLAIRE!

25,000 TITRES DISPONIBLES
Toutes les collections de poche en librairie.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Bonjour

et l'Allemagne. Mais sans l'ombre d'un doute, Goretta n'a pas tourné à son aise, et il s'est planté. C'est dans les rires et les huées que s'est terminée la projection de *L'ombre*. Dans un quotidien de Genève, un journaliste tombeur et un documentariste bon mari fouillent le passé de certaines personnalités proches du gouvernement qu'ils soupçonnent d'appartenir à un réseau d'extrême-droite. Mais le hic c'est que le documentariste va découvrir que le journaliste (excellent Pierre Arditi, comme toujours) a une histoire avec sa femme. Choc. La petite vie de famille, le gosse, la maison, le petit arbre que l'on plante, l'amour, tout vole en l'air. Le documentariste va casser la gueule au journaliste en pleine salle de rédaction. Et fuir le boulot.

Jusqu'à là, la caméra de Goretta nous a assez bien fait entrer dans l'univers du documentariste (bien joué par l'acteur-producteur Jacques Perrin), un homme vers la fin de la quarantaine, entre boulot et bilan. Mais cette cassure dans le rythme, et dans le ton, est fatale au film lorsque Goretta lance sa caméra aux troupes d'un homme (toujours ce documentariste) en fuite du foyer, rebelle, et soudain replongé dans l'enquête du journaliste qui l'a cocufié. O hasard, que de films on démolit en ton nom ! Voilà le documentariste engagé par un fleuriste, et le voilà qui livre des fleurs chez le fameux financier véreux et fasciste objet de l'enquête de son journaliste cocufiant. Et, magnanime, il devient détective de choc !

Goretta, alors, va entrer carrément dans le sous-Tintin. Enlèvements, poursuites, ton compte est bon, mon gaillard, etc. On n'y croit plus, on rit, et il y a presque du Molière de troisième acte (une des filles supposément séduites par le journaliste tombeur était sa fille !), et c'est bien triste à la fin de voir un bon cinéaste aller dans les avenues sombres d'un genre qu'il ne maîtrise pas.

La conférence de presse de Goretta ressemblait à un petit *mea culpa* tristoune. Oui, il admet que le film « ne fonctionne peut-être pas », mais « il n'attend pas là-dessus la vérité du public ou de la critique » ; « c'est sûrement de ma faute », dit-il des huées à l'issue de la projection, « mais, ajoutez-t-il, il y a des films qui ont été mal reçus. *La règle du jeu* n'a pas marché, et *Casque d'or* a été bouillonné en trois lignes... on attend de moi un certain cinéma, et on a été surpris ». Goretta a aussi lancé, pour prévenir les coups de la critique : « J'ai un gilet pare-balles depuis le début de ma carrière de cinéaste ».

Fait étonnant de la part d'un cinéaste du renom de Goretta, il semble que ce soit le producteur qui a eu le dernier mot sur le film. Goretta : « Je voulais illustrer dans ce film le cauchemar d'un homme, placer l'action dans la dimension d'un cauchemar, mais l'idée n'a pas passé chez mon producteur, qui n'a pas voulu d'un film où, à la fin, on dit, voilà c'était un cauchemar ! Le cauchemar, pour moi, n'est pas disparu, il est demeuré dans mon esprit, dans ce que j'ai voulu faire avec cet anti-héros, mais on ne le dit pas, il ne s'en réveille pas. Mais c'est vrai que cette dimension du cauchemar a disparu de mon film, et que ça explique peut-être sa faiblesse ».

Chez Roland Gräf, il y a plus de contrôle, plus de maîtrise, même si là aussi il s'agit d'un cinéaste qui aborde le genre policier pour la première fois. Le cinéaste du *Joueur de tango* (1990) a pour lui un bon sujet, pris dans le réel : la disparition durant la guerre 39-45 des murs et moulures d'une vaste salle d'ambre dans le château de Königsberg, cadeau royal de Guillaume II, un trésor subtilisé par les nazis, et caché on ne sait plus où depuis, et jamais retrouvé à ce jour. Roland Gräf imagine trois personnages, un musicien, son amie dont le père meurt mystérieusement et que l'on croit relié à cette mystérieuse course au trésor, et un jeune homme étrange dont le père nazi avait participé au démantèlement de cette salle d'ambre jaune. Le hasard les réunit.

Il y a en effet du Gaston Leroux dans ce *Mystère de la salle d'ambre jaune*, et beaucoup de Bob Morane. Là aussi, comme chez Goretta, on devient détective en criant Tintin ! Mais l'action est plus resserrée que

chez Goretta, mieux construite, avec moins de trous et de naïvetés. On traverse des chutes pour entrer dans des souterrains où l'on trouve, à la place de l'ambre, des caisses de *Mein Kampf*, on tue, on sue, on court. On tombe toujours là où il fallait arriver pour les besoins du scénario. C'est toujours au bon hôtel qu'on descend, et au bon moment qu'on meurt.

Sur des musiques de *L'Or du Rhin*, et dans des intérieurs tournés aux studios de la DEFA à Babelsberg, le studio de *L'Ange bleu*, *Le mystère de la salle d'ambre jaune* est un mélange de Spielberg (*L'Arche perdue*) et de Bob Morane à l'allemande. Pas raté comme le Goretta, mais pas réformateur du genre pour un pfeffing. Entre l'ampleur des grands complots et la minceur du feuilleton de petit format.

Ni l'un ni l'autre de ces polars n'ont leur place dans une compétition de festival qui se respecte. À moins que Goretta ait produit *La règle du jeu* de la fin du siècle, un trésor que l'on découvrira un jour...

◆ Un Vietnamien

que celle de Cap-Chat, dans les créneaux exploités par les producteurs d'électricité américains et danois. Mais l'ex-société d'ingénierie avait d'autres chats à fouetter et l'ingénieur a poursuivi le projet seul jusqu'au moment de rencontrer MM. Tho et Bérubé.

« Malgré l'immense développement technologique, qui a permis aux éoliennes à axe vertical de dominer le marché, je demeure convaincu que l'éolienne à axe vertical demeure la plus rentable et la plus performante », explique l'ex-ingénieur d'Hydro-Québec qui a adopté la pratique du droit après avoir décroché au passage un MBA.

« Comme LE DEVOIR l'a expliqué dans une série d'articles qui nous a fort inspiré, ajoute M. Tho, le projet Éole n'a jamais dépassé le stade de la démonstration scientifique. On a aussi donné dans le grandiose, ce qui donne un appareil dont personne ne veut alors qu'il a permis de concevoir des équipements fiables, de loin supérieurs à ceux, par exemple, de son seul concurrent ontarien testé dans les provinces atlantiques, qui est toujours aux prises avec d'insolubles problèmes de roulement à billes. Ce qu'on est prêt maintenant à faire, technologiquement, c'est d'attaquer le marché avec des appareils fiables et performants, qu'on peut facilement fabriquer au Québec. »

Parmi les projets de la nouvelle société commerciale, explique son porte-parole, figure un important protocole d'entente avec l'Université du Québec à Rimouski pour développer cette technologie dans cette région.

« L'éolienne à axe vertical est un concept qui a été développé principalement au Québec. Plusieurs chercheurs et ingénieurs, qui ont travaillé sur ces projets, ont vieilli ou sont dispersés. Il faut s'assurer que le Québec garde l'avance dans ce domaine en permettant rapidement la transmission de ce savoir aux plus jeunes. Il s'agit d'un défi complexe mais important où l'université peut jouer un rôle déterminant », ajoute M. Tho. Ce dernier illustre ce « défi technologique » en indiquant que la réalisation d'une éolienne fait appel à quatre spécialités en génie : civil, mécanique, électrique et instrumentel.

À son avis, l'implication de l'U-QAM-Rimouski dans ce dossier est d'autant plus « naturelle » que la côte gaspésienne et celle d'en face, la rive nord, ont un potentiel éolien parmi les plus importants d'Amérique.

Hydro-Québec achète actuellement l'électricité d'Éole à 25 cents du kWh parce que son ancien appareil, à la plupart des composantes sont uniques, était un prototype « expérimental », forcément coûteux. Le contrat d'achat de l'électricité produite par Éole vient à échéance prochainement. Toute la question des tarifs consentis jusqu'ici en raison du caractère expérimental de l'appareil va se poser sous un nouveau jour car Hydro-Québec voudrait ramener le prix du kWh à celui des petites centrales.

La nouvelle société fera valoir, a expliqué M. Tho, qu'il est important de maintenir le tarif à un niveau élevé qui, en fait, demeurerait inférieur au coût de revient des centrales polluantes de pointe d'Hydro-Québec, comme celle de Bécancour, où on dépasserait les 50 cents du kWh, d'après les chiffres discutés aux audiences du BAPE. Un tarif reconnaissant toujours le caractère exceptionnel du projet Éole, même en version privée, constituerait, selon M. Tho, « un investissement dans l'avenir » pour Hydro-Québec en raison de l'énorme potentiel éolien de la pro-

vince et en matière de création d'emplois.

L'éolienne de 75 KWh que le groupe s'approprie à commercialiser est nouvelle à plus d'un titre. D'abord parce qu'elle est à axe vertical sur un marché dominé par les rivaux à axe horizontal. D'autre part, elle n'est pas « haubannée », c'est-à-dire attachée par trois ou quatre câbles pour en assurer la stabilité. Cette percée technique est importante dans la mesure où cette caractéristique est en soi l'indice d'une fiabilité jamais obtenue jusqu'ici. Enfin, estime M. Tho, un tel appareil pourrait produire de l'électricité pour environ 9-10 cents du kWh, ce qui est une aubaine pour des régions éloignées où chaque kilowatt tiré du vent se traduit par une réduction importante de la facture de pétrole.

Quant au modèle « haubannée » de 300 KWh, actuellement au stade de la construction, le groupe pense pouvoir le remplacer éventuellement par un modèle autoporteur à partir d'éléments mécaniques inédits, conçus grâce à l'expérience acquise dans le projet Éole.

◆ Le coroner

cise Mme Drouin. Mais on ne peut pas être d'accord avec l'idée de garder les enfants à la maison. Parce que l'enfant a le droit de recevoir des services éducatifs. Il y a sûrement des ajustements à faire, mais les parents doivent nous faire confiance. Dans certaines commissions scolaires, il y a des clubs Optimistes qui ont décidé d'investir de l'argent pour avoir un brigadier à bord de l'autobus scolaire. Présentement, on étudie la situation, mais on ne peut pas aller plus vite que cela. Le mouvement est lancé et toutes les commissions scolaires cherchent les moyens de s'ajuster.

Pour sa part, M. Gary Stronach, président de la Fédération des comités de parents du Québec, a dit hier qu'il s'opposait également à la décision de certains parents de garder leur enfant à la maison.

« De toute façon, c'est une décision contraire à la loi, et cela ne va pas dans le sens du bien des enfants », a dit M. Stronach.

◆ Québec

et les gouvernements des autres provinces.

M. Bourassa s'aventure sur le terrain référendaire presque de reculs. Samedi dernier, au terme du congrès spécial de son parti sur la Constitution, il exprimait de nouveaux des réticences à tenir un tel scrutin, tout en reconnaissant qu'il n'a plus vraiment le choix.

Le premier ministre suggéra de « regarder ce qui se passe ailleurs », en Europe notamment, où l'accord de Maastricht sur l'union européenne a essuyé un refus net de la part de la population danoise lors d'un référendum au printemps. En France, l'un des pays les plus militants en faveur de l'Europe unie, voire fédérée, le « non » l'emporte dans les sondages les plus récents.

Il reconnaît toutefois que les solutions de rechange sont limitées : le reporter au printemps est irréaliste, puisqu'il peut y avoir des élections fédérales. De toute façon, « les gens veulent décider », dit-il.

En outre, le premier ministre subit les pressions de ses homologues du reste du Canada qui désirent battre le fer pendant qu'il est chaud et soumettre cet accord au verdict populaire, afin d'éviter de faire subir à cette entente truffée de compromis fragiles le même sort que celui qu'a connu l'accord du lac Meech.

Les craintes de M. Bourassa sont justifiées par le résultat des sondages récents qui, tous, mettent à peu près coude à coude les pro et les anti-entente. Un sondage réalisé pour le PLQ par Créatec + montre en outre que 49 % des Québécois francophones préféreraient même l'indépendance plutôt que d'accepter l'accord conclu avec le reste du Canada.

M. Bourassa a souvent déclaré qu'il ne faut pas tenir un référendum si on n'est pas sûr de le gagner. Il disait encore samedi qu'un référendum sur la souveraineté dont le résultat diviserait la population en deux, 50-50, ne ferait qu'affaiblir le rapport de force du Québec dans la fédération. Il n'a pas dit quel serait l'effet d'un résultat similaire, 50-50, si le scrutin porte sur le renouvellement du fédéralisme.

Le premier ministre voit de plus se former à l'intérieur même de son parti un camp du « non » dont l'influence durant la campagne sera prévisible. Un petit groupe de libéraux insatisfaits de l'accord et du fait que leur parti l'ait « reçu favorablement » en congrès samedi, publiera dès cette semaine un manifeste contre cette entente.

Le père du programme constitutionnel du PLQ, militant depuis 36 ans au Parti libéral, M. Jean Allaire, a déjà promis de militer dans le camp du « non ». Les leaders de la Commission Jeunesse libérale, M. Mario Dumont en tête, ont la même intention.

En outre, une première fissure dans l'apparente unité qui s'était forgée au caucus des députés libéraux autour de l'entente est déjà apparue. Le député de Drummond, M. Jean-Guy Saint-Roch, se propose en effet de quitter le caucus libéral pour siéger comme « libéral indépendant », sans toutefois déchirer sa carte de membre. M. Saint-Roch a voté avec les Jeunes libéraux au congrès de samedi. Il est en désaccord avec l'entente négociée par son chef, et par souci de cohérence, préfère ne plus participer aux réunions de son parti.

Au pire, les libéraux mécontents seront des militants actifs pour le « non », durant la campagne, ce qui donnera d'autant plus d'arguments aux Parizeau, Lucien Bouchard, Jean Campeau et compagnie : « Même des libéraux désapprouvent », vont-ils marteler d'ici au 26 octobre. Au mieux, ils refuseront de militer pour le camp du « oui ».



La reprise du large

Le Queen Elizabeth II, qui s'était échoué le 7 août au large de Cap Cod, a quitté hier le port de Boston où il a subi des réparations provisoires. Il a repris le large vers Hambourg, où il sera radoubé définitivement. Le paquebot, dont la coque avait été ouverte sur 24 mètres lors de l'accident, a subi pour cinq millions de dollars de réparations temporaires lui permettant de traverser l'Atlantique. Il est attendu à Hambourg lundi prochain.



Le président chez ses sans-abri

Le président américain George Bush et son épouse ont visité, hier, à Homestead, en Floride, les camps établis par les Forces armées pour les centaines de familles dont les maisons ont été soufflées par l'ouragan Andrew qui a fait 29 morts aux États-Unis et jeté à la rue des milliers de personnes.

Harel accuse Rémillard d'avoir sacrifié sa réforme des tribunaux

Guy Taillefer

LE GOUVERNEMENT Bourassa a sacrifié de larges pans de son projet de réforme des tribunaux québécois en renonçant à obtenir dans ses négociations constitutionnelles avec le reste du pays le rapatriement des pouvoirs fédéraux sur le divorce.

Pour la députée péquiste Louise Harel, critique de l'opposition en matière de justice, c'est un nouveau clou dans le cercueil d'une réforme dont le ministre Gil Rémillard, contre toute logique, repousse la mise en application depuis trois ans.

Mme Harel blâme sévèrement le ministre pour son « inertie chronique » en la matière. Pourquoi, se demande-t-elle, fait-il fi du large consensus qui se dégage depuis 30 ans — et que le Sommet de la justice a réaffirmé en février dernier — face à la nécessité de réformer le système judiciaire québécois. La Loi constitutionnelle de 1870, insiste la députée d'Hochelega-Maisonnette, est désuète dans le domaine de la famille, où le divorce relève d'Ottawa et le mariage, des provinces.

Dans ses négociations constitutionnelles avec le reste du pays, accuse Mme Harel, M. Rémillard a trop timidement soumis à ses partenaires les revendications du Québec en matière familiale, touchant les pouvoirs sur le divorce et la nomination des membres des tribunaux de la famille. Timidité qui s'est soldée par une fin de non-recevoir de la part du Canada anglais. Ce faisant, Québec a lui-même saboté son projet de tribunal unifié de la famille.

Il en va, selon la députée, de la crédibilité de M. Rémillard, qui cumule les portefeuilles de la Justice et des Affaires intergouvernementales. « Quelle confiance peut-on encore avoir dans un ministre qui prétendait pourtant, il y a six mois, faire une priorité du tribunal unifié ? »

De deux choses l'une, soutient Mme Harel : ou M. Rémillard, obésé par le débat constitutionnel, ne prend pas assez au sérieux ses fonctions de ministre de la Justice ; ou il n'arrive pas à convaincre le cabinet, et plus particulièrement le Conseil du Trésor, de la nécessité de donner un coup de barre en matière d'administration de la justice. En tout état de cause, estime-t-elle, les Québécois seraient mieux servis par un ministre de la Justice à temps plein plutôt qu'à temps partiel.

Le projet de réforme, sur le métiérisé depuis septembre 1989, est destiné à améliorer l'accès des citoyens au système judiciaire. Une réforme qui prévoit notamment, outre la

création du tribunal unifié de la famille, l'élargissement des services de médiation familiale à tous les districts judiciaires de la province, l'augmentation à 3000 \$ du plafond admissible devant la Cour des petites créances et la réorganisation des 75 tribunaux administratifs du Québec.

Mme Harel a par ailleurs déploré que Québec n'ait pas débloqué la somme de 1,1 million \$ promise par M. Rémillard, à l'ouverture du sommet de février, aux organismes communautaires voués à améliorer l'accès à la justice. Ce qui fait dire à Mme Harel que le ministre a fait preuve d'abus de confiance à l'endroit de ces organismes.

Elle trouve également inadmissible que le gouvernement libéral soit sur le point d'harmoniser son Programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels, dont le budget a été réduit l'année dernière de plus de 2 millions \$, à celui de la Société d'assurance-automobile du Québec. Une harmonisation qui aura pour effet de réduire drastiquement les prestations versées aux femmes au foyer, aux retraités et aux sans-emploi victimes d'actes criminels. « La bonne foi se présume, estime Mme Harel. La mauvaise se prouve ».

L'Ontario sommé de verser une rente aux survivants des couples homosexuels

Suzanne Dansereau de la Presse canadienne

TORONTO — Dans une décision sans précédent au Canada, la commission d'enquête sur les droits de la personne de l'Ontario vient d'ordonner au gouvernement de cette province de permettre aux survivants de couples homosexuels de recevoir les primes de régime de retraite de leur conjoint.

La commission a invalidé la notion de « statut marital » contenue dans les lois ontariennes. Cette notion, où le conjoint est défini comme un partenaire de sexe opposé, constitue de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et va donc à l'encontre de la Charte canadienne des droits et libertés, a statué la commission.

Si le gouvernement de l'Ontario accepte ce jugement — il a toujours

le choix de le porter en appel —, il devra modifier 79 lois où l'on trouve la définition du « statut marital ».

Joint à Port Stanton, où les membres du cabinet ontarien sont réunis, le ministre de la Justice, Howard Hampton, a laissé entendre qu'il ne porterait pas la cause en appel.

La cause est née en 1988, lorsque M. Michael Leshner, un fonctionnaire du gouvernement ontarien — avocat au ministère de la Justice — a voulu faire bénéficier son conjoint du régime d'assurance-maladie et du programme de soins dentaires et de la compagnie, en plus de vouloir l'inscrire comme bénéficiaire de son régime de retraite en cas de décès.

En juin 1991, le gouvernement a acquiescé partiellement à la demande de M. Leshner en permettant à ses employés homosexuels (gais ou lesbiennes) d'inscrire leurs conjoints comme bénéficiaires des avantages

sociaux et des soins dentaires. Mais il n'a pas agi dans le dossier des régimes de retraite, sous prétexte que la loi fédérale sur les impôts l'en empêchait.

La commission a estimé hier que le gouvernement provincial avait été « trainard » dans ce dossier et lui a suggéré de poursuivre son lobby à Ottawa.

De l'avis de Micheal Lashner, le jugement d'hier constitue un précédent au Canada et peut-être en Amérique du Nord. Ce qui est sûr, c'est qu'il contribue à faire de l'Ontario un endroit à l'avant-garde dans la lutte du mouvement gai.

La ville de Toronto, depuis un mois, permet à ses employés gais d'inscrire leur conjoint du même sexe à ses programmes d'avantages sociaux.

Voilà trois semaines, la Cour de l'Ontario a ordonné au gouvernement fédéral de modifier sa loi sur les droits de la personne pour y inclure l'interdiction de discriminer sur la base de l'orientation sexuelle.

La Cour statuait en faveur d'un officier de l'armée canadienne qui se plaignait d'être l'objet de discrimination parce qu'il était homosexuel. On ne sait si Ottawa portera cette cause en appel.

La Cour suprême, pour sa part, doit se prononcer sur une autre cause impliquant la définition de « conjoint ».

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
55 St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 3K2
Téléphone (514) 954-1500
Fax (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 9 0-B-C
La maîtrise des technologies

SMART & BIGGAR
AVOCATS
FETHERSTONHAUGH & CIE
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE
4 Place Ville Marie, suite 606,
Montréal, Canada H3B 2E7
Téléphone (514) 954-1500
Sans frais 1-800-363-4347
Fac-similé (514) 954-1396
MONTREAL OTTAWA TORONTO VANCOUVER

PROULX, (Soeur Monique)

À Montréal, le 1er septembre 1992, à l'âge de 62 ans, est décédée Soeur Monique Proulx des Soeurs Notre-Dame du Bon-Consent de Montréal.

Fille de feu Robert Proulx et de feu Florette Lefebvre, elle laisse dans le deuil ses frères et soeurs : Mariette, s.a.s.v. de Nicolet, Clovis et Laure Blondin, Madeleine Montplaisir épouse de Cyrille (décédé), Jeanne-Alice, s.a.s.v. de Nicolet, Pauline, Marienne, s.b.c., Jeannine, Henri-Paul et Monique Pnard, Yvon et Lise Houle, Yves et Hélène Marcolte, Pierre et Hélène Lebrun, des oncles et tantes, des neveux et nièces, de nombreux cousins et cousines ainsi que les membres de sa communauté religieuse.

Exposée mercredi, le 2 septembre à 14 heures à la Maison-Mère, 665, boulevard Gouin Est, Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi, le 3 septembre, à 11 heures à l'église Ste-Madeleine-Sophie-Barat, 1000, boul. Gouin Est (angle St-Charles), Ahuntsic. De là, au cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Direction Urgel Bourge Liée.

Mazarin serait en tête de liste pour l'achat des mines de la SNA

Robert Dutrisc

C'EST la Société d'exploration minière Mazarin qui serait la première en lice pour acquérir les filiales Société Asbestos et Les mines d'amiante Bell, de Thetford Mines, de la Société nationale d'amiante (SNA).

C'est ce qu'a appris le président du Syndicat des Métallurgistes de Lac d'Amiante (FTQ), M. André Brochu, par l'entremise de l'Association paritaire du secteur des mines. Le syndicat s'oppose à ce que Mazarin fasse l'acquisition de la Société Asbestos et de Bell, damant le pion au groupe de Thetford Mines qui exploite à l'heure actuelle les mines de ces filiales de la SNA.

La SNA n'est plus qu'une société de gestion inactive et c'est la société en commandite LAB Chrysolite qui se charge de l'exploitation de ces mines d'amiante. LAB Chrysolite est contrôlée par Lac d'Amiante, une société de Thetford Mines contrôlée et dirigée par M. Jean Dupéré.

« Nous ne voudrions pas que nos mines d'amiante servent de vaches à lait pour faire du développement sur la Côte-Nord », a affirmé, hier au DEVOIR, M. Brochu. C'est d'autant plus vrai qu'on commence à voir le bout du tunnel », a-t-il ajouté.

Mazarin est une société d'explo-

ration minière qui possède notamment un riche gisement de graphite, situé à Fermont sur la Côte-Nord. Rejoint hier, le président de Mazarin, M. Régis Labeaume, n'a pas voulu confirmer ni infirmer que sa compagnie ait présenté la meilleure offre pour les mines d'amiante de la SNA. « J'ai un problème. C'est que je dois vous répondre : pas de commentaire », a répondu M. Labeaume, hilare et manifestement embarrassé.

Dans son édition de mardi, le quotidien *Le Soleil* affirmait que le conseil des ministres approuverait dans la soirée la vente de la Société Asbestos et Bell à une société d'exploration minière québécoise à laquelle se joindraient des investisseurs de la région de Thetford Mines. Hier, M. Robert Desbiens, l'attaché de presse de Mme Lise Bacon, ministre de l'Énergie et des Ressources, de qui relève la SNA, a dit qu'aucune décision n'était prise et qu'il ne savait pas si une transaction touchant la SNA serait à l'ordre du jour de la réunion du conseil des ministres qui doit avoir lieu en soirée.

Du côté de la SNA, on affirmait, hier à la Presse canadienne, qu'il était « peu probable » que cette transaction soit entérinée par le conseil des ministres. En revanche, le porte-parole de la société d'État, M. Robert Girouard, a déclaré que la SNA

était « presque sûre à 100 % » de vendre les deux compagnies d'ici la fin de 1992, bien qu'il n'ait pas voulu s'ouvrir sur l'identité des éventuels acheteurs.

C'est au début de 1992 que la SNA a révélé son intention de vendre la Société Asbestos et Les mines d'amiante Bell, les deux derniers vestiges de l'incursion coûteuse du gouvernement québécois dans l'exploitation de l'amiante. La SNA avait déjà vendu ses activités manufacturières au secteur privé quand elle a cédé l'exploitation de ses deux mines d'amiante à LAB Chrysolite, une société dans laquelle elle détient un intérêt minoritaire de 45 %. Depuis 1980, le gouvernement a englouti plus de 500 millions \$ dans l'aventure, dont les 170 millions \$ qui ont été versés à General Dynamics pour acquérir 54,6 % des actions de la Société Asbestos.

Incidemment, les actionnaires minoritaires d'Asbestos poursuivent leur longue lutte juridique contre la SNA et le gouvernement québécois afin d'obtenir réparation. Ces petits actionnaires soutiennent qu'ils auraient dû recevoir, lors de la transaction, le même traitement que l'actionnaire principal, General Dynamics, et obtenir quelque 80 \$ pour chacune de leurs actions, une réclamation qui se monte aujourd'hui à

145 millions \$ avec les intérêts.

Interrogé hier, le coprésident du Comité pour le traitement égal des actionnaires minoritaires de la Société Asbestos, M. Carman Normand, a dit espérer que le gouvernement québécois « profite de l'occasion » de la vente d'Asbestos pour régler « dignement » le différend. M. Normand a souligné que l'éventuel acquéreur aurait avantage à obtenir 100 % d'Asbestos afin de bénéficier des pertes fiscales amassées dans la compagnie, ce qu'il ne pourra faire sans l'assentiment des petits actionnaires.

Entre-temps, le Comité attend toujours le jugement de la Cour d'appel de l'Ontario, une cause entendue en janvier dernier, qui tranchera le noeud suivant : le gouvernement du Québec et la SNA doivent-ils comparaître devant la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario pour répondre de leurs actes entourant la nationalisation de la Société Asbestos ? La Commission a déjà donné raison aux petits actionnaires et réclamé la tenue d'une audience publique.

Enfin, les petits actionnaires ont décidé d'en appeler à la Cour du Québec de la décision de la Commission des valeurs mobilières du Québec qui, sur la même question, les déboutait en 1988.

Le dollar US touche un creux historique contre le mark

d'après AFP et Reuter

LE DOLLAR américain est tombé hier, sur les marchés européens, à un nouveau plancher historique de l'après-guerre face au deutschemark, à 1,3895 DM, avant de se reprendre légèrement en clôture à 1,3937 DM. Il a poursuivi dans la même direction sur le marché américain pour, là aussi, afficher une baisse marquée.

La chute du dollar s'est produite après l'annonce d'une baisse des dépenses de construction en juin et juillet aux États-Unis, ainsi que d'un recul de l'indice des directeurs d'achats des entreprises américaines, l'un des indices de santé de l'économie américaine.

À New York, le dollar a enregistré un nouveau record à la baisse face au deutschemark, passant sous la barre des 1,3900 DM, mardi à New York, sur un marché réagissant aux mauvais résultats des indices de l'économie américaine. Peu avant la fermeture, le billet vert s'échangeait à 1,3895 DM contre 1,4025 DM lundi soir et 122,90 yen contre 123,10 yen. Le dollar reculait également face aux autres grandes devises européennes.

Lors du précédent accès de faiblesse du billet vert il y a une semaine, les banques centrales d'une quinzaine de pays étaient intervenues massivement mais sans succès pour tenter d'arrêter sa chute. Hier, seuls les cambistes du marché des changes de Francfort ont décelé une intervention de la Réserve fédérale américaine mais elle n'a pas eu d'effet sensible.

La baisse du dollar à son plus bas niveau depuis la création du deutschemark en 1948 est le résultat du gouffre entre le niveau des taux d'intérêt américains et allemands, qui rend les placements en marks plus attractifs.

Les incertitudes sur les élections présidentielles américaines de novembre jouent également contre le dollar après de nouveaux sondages montrant que le candidat démocrate Bill Clinton creuse à nouveau son avance sur le président Bush.

« Le marché sera calme ces deux prochains jours car il attend le chiffre du chômage pour août qui sera annoncé vendredi », a déclaré un cambiste de la Citibank, érconclu ce cambiste. Le dollar tombe à un nouveau plancher historique contre le mark.

La semaine dernière, les suppléants des ministres des Finances du Groupe des Sept pays les plus industrialisés (G7) ont estimé lors de leur rencontre, que le dollar avait trop baissé par rapport au mark, a-t-on appris de sources monétaires internationales.

Mais les mesures à prendre n'apparaissent pas nettement.

« Tout le monde est d'accord pour dire que la forte dépréciation du dollar face au mark n'est pas souhaitable », a déclaré l'une de ces sources, proche des discussions qui ont eu lieu jeudi et vendredi derniers à Paris.

Le G7 — le Royaume-Uni, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon et les États-Unis — a aussi souhaité la hausse du yen contre tou-

tes les autres monnaies, dont le mark, ce qui permettrait de limiter l'excédent commercial japonais, ont ajouté ces sources.

Alors que le G7 a depuis longtemps conclu un accord pour collaborer étroitement sur les marchés des changes, ces sources ont précisé qu'aucune décision précise n'avait été prise pour freiner le mark qui a fortement progressé récemment, en particulier contre le dollar, en dépit de plusieurs interventions des membres du G7 et d'autres pays importants.

L'une des sources a souligné que l'efficacité des interventions des banques centrales était limitée si ces dernières n'étaient pas soutenues par d'autres dispositions.

Certains responsables du G7 ont par ailleurs exprimé une certaine irritation face aux taux d'intérêts élevés pratiqués en Allemagne, qui rendent le mark très attractif. Les taux allemands ont également perturbé le système monétaire européen, le menaçant d'un réalignement.

Les pays de la CEE ont toutefois rejeté fermement de telles mesures de réalignement, au moins pour le moment, ont ajouté ces sources monétaires.

Même si les suppléants du G7 ont généralement bon espoir de voir baisser les taux allemands, le moment choisi reste très incertain, ont poursuivi ces sources.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, Marlin Fitzwater, a déclaré lundi lors d'une conférence de presse que la baisse du dollar était surtout due au différentiel de 6,5 points de pourcentage entre les taux d'intérêt allemands et américains.

« Les États-Unis ne recherchent pas une baisse du dollar et ne pensent pas qu'un dollar plus faible soit nécessaire pour leur compétitivité à l'exportation », a-t-il ajouté.

Québec dévoile sa politique de permis pour les usines de transformation des produits marins

Claude Turcotte

GASPÉ — Le gouvernement du Québec a dévoilé hier une politique de délivrance des permis d'usine de produits marins, qui vise à « maintenir un équilibre entre les capacités de transformation, la disponibilité de la ressource et le potentiel de rentabilité de l'industrie de transformation ».

Cette politique qui était déjà largement en application, mais non diffusée publiquement cherche aussi à « renforcer les actions de restructuration et de consolidation de l'industrie », au moment où les pêcheries traversent une période de crise, comme l'avoue lui-même M. Yvon Vallières, ministre chargé de ce secteur au sein du gouvernement québécois.

En annonçant cette politique, le ministre a précisé qu'on était encore « dans une phase non coercitive », en exprimant sa confiance que les gens de l'industrie sauront comprendre le message sans que le gouvernement n'ait à passer à un niveau d'interven-

tion plus directif.

Selon la loi actuelle, il appartient au ministre de décider de la délivrance d'un permis, en fonction d'un certain nombre de critères d'intérêt public. Pour le faire d'une façon mieux informée, M. Vallières met en place un comité de fonctionnaires qui fera ses recommandations sur chaque cas qui lui sera soumis.

Le ministre souhaiterait cependant que la loi ait de meilleurs dents pour intervenir lorsqu'un transformateur continue ses activités même en l'absence de permis. Il y aurait trois cas de cette nature au Québec présentement.

La réglementation divulguée hier comporte quelques éléments nouveaux, comme par exemple un critère qui tient compte davantage de la capacité de gestion d'une entreprise demanderesse d'un permis. « Nous en sommes rendus là parce

que très souvent les entreprises ont des difficultés qui sont causées par leur propre mauvaise gestion », avance le ministre.

Les représentants de l'industrie présents à cette conférence de presse ont toutefois exprimé des craintes de voir le ministre succomber à des pressions politiques, ce qui ne serait certainement pas dans l'intérêt public de l'industrie. M. Vallières répond à cela qu'il n'a pas maintenant plus de pouvoirs que par le passé et que de toute façon il a déjà eu à résister à des pressions politiques de la part de requérants. En somme, il considère que l'industrie n'a pas raison de s'inquiéter à cet égard.

La nouvelle réglementation prévoit par ailleurs une procédure d'appel qui donnera une chance supplémentaire à un requérant de faire valoir son point de vue, advenant le cas où

le comité s'approprierait à faire une recommandation négative au ministre.

Le ministre se montre prudent quant à l'impact qu'aura cette réglementation sur l'industrie, qui souffre d'une surcapacité de production, malgré une rationalisation qui a vu le nombre d'usines passer de 69 à 52 entre 1969 et 1992. Des fusions, des regroupements, des maillages pour l'exploitation de ressources actuellement laissées pour compte sont sans doute prévisibles, mais le ministre refuse complètement d'aller plus avant sur un terrain aussi glissant.

D'ailleurs, la politique a de ces surplés au moment où l'on s'y attend le moins, comme l'a constaté M. Vallières en arrivant à Gaspé hier. Un groupe de pêcheurs de la partie sud de la Gaspésie l'attendait pour lui demander de s'allier avec eux pour faire pression sur le ministre fédéral John Crosbie afin qu'il leur accorde des permis accrus de pêche pour compenser l'absence de macros, un poisson qu'ils ont le droit de capturer.

Le ministre a passé une heure en discussion privée avec ces pêcheurs côtiers qui sont nettement en manque de revenus. M. Vallières pense lui aussi que dans l'état actuel des choses, le gouvernement fédéral a une excellente occasion de manifester sa volonté de travailler en complémentarité en venant en aide à ces pêcheurs, pendant que l'industrie poursuit sa transition.

EN BREF...

Hausse de 10 % pour la Banque Laurentienne

LA BANQUE Laurentienne a rapporté, hier, pour le troisième trimestre terminé le 31 juillet 1992, un revenu de 10,1 millions \$, soit de 53 cents par action. C'est 10 % de plus qu'au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Pour les neuf premiers mois de l'année, le revenu a atteint 28,9 millions \$, soit 1,53 \$ par action, au regard de 25,4 millions \$, soit 1,52 \$ par action, durant la même période, l'an dernier. Le rendement de l'avoir des actionnaires ordinaires a été de 11,7 %, au cours du troisième trimestre, et de 11,5 %, au cours des neuf premiers mois. Surtout grâce à l'acquisition de La Financière-Coopérants et de Fiducie Guardian, l'actif de la Banque Laurentienne totalisait 8,5 milliards \$ au 31 juillet dernier. C'est une croissance de 22 % au regard de l'actif, 12 mois plus tôt. Au 31 juillet, les prêts non performants, nets des provisions, atteignaient 197 millions \$, après une diminution de 7 millions \$ au regard de leur volume, au 30 avril 1992. (PC)

Reprise du trafic aérien

GENÈVE (Reuter) — Le nombre de passagers des compagnies aériennes internationales a augmenté de 10 % en juillet par rapport à l'année précédente, mais sa faiblesse reste inquiétante, a annoncé hier l'Association internationale du transport aérien (IATA). Cette organisation, qui regroupe plus de 200 compagnies internationales, précise que le trafic de fret a augmenté de 8 % sur 12 mois et de 6 % sur les sept premiers mois de l'année. Le trafic passager a augmenté de 18 % au cours des sept mois de 1992. « Franchement, ces résultats sont inférieurs aux prévisions », a déclaré dans un communiqué le directeur général de l'IATA, Gunter Eser. Comme 1991 est une mauvaise base de comparaison en raison de la guerre du Golfe, il vaut mieux se référer aux chiffres de 1990, a déclaré Gunter Eser.

L'ouragan Andrew fait grimper le prix du gaz

Catherine Leconte

L'OURAGAN Andrew est venu renforcer une tendance au relèvement des prix du gaz naturel qui se manifeste depuis quelques mois aux États-Unis après dix ans de baisse de prix, et qui pourrait bien se répéter au Canada.

« Les producteurs canadiens qui vendent du gaz aux États-Unis ont déjà augmenté leurs prix à l'exportation et ce n'est qu'une question de mois avant que les prix payés par les consommateurs canadiens commentent eux aussi à augmenter — surtout si l'hiver prochain est aussi rigoureux que l'annoncent les météorologues », prédit Peter Milne, un consultant en énergie basé à Ottawa. Les prix payés au Canada pour le gaz naturel ont touché « le creux de la courbe », affirme-t-il, et la seule question est de savoir combien de temps ils resteront à ce plancher avant de remonter : « Ce qui est en train de se passer aux États-Unis va raccourcir le délai ».

Andrew a endommagé ou détruit de nombreuses plates-formes gazières le long du golfe du Mexique, région qui produisait jusqu'alors 12 à 14 milliards de pieds cubes de gaz par jour, soit le quart du volume total consommé quotidiennement aux États-Unis. Les réparations prendront des semaines et d'ici là, les dégâts entraîneront, selon les premières estimations, une réduction de production comprise entre un et quatre milliards de pieds cubes/jour.

Or, avant même l'ouragan, le niveau des réserves gazières américaines était inférieur de 5 % à 10 % à la normale, parce qu'on a découvert moins de nouveaux gisements l'an dernier qu'il n'en aurait fallu pour remplacer les quantités exploitées, et parce que l'été plus froid que d'habitude cette année dans plusieurs régions du pays a empêché les distributeurs locaux de reconstituer leurs stocks. Et cela, alors que la demande ne cesse d'augmenter.

Bref, explique M. Milne, Andrew vient renforcer une tendance de fond sur le marché gazier américain : une diminution relative de l'offre par rapport à la demande qui devrait mettre fin à la période, bénie pour les consommateurs, de baisse continue des prix qui s'était ouverte en 1982 avec la déréglementation de ce secteur. Au Canada, l'offre étant re-

lativement plus abondante, « nous verrons aussi un relèvement des prix, mais plus modeste », parce que le marché canadien restera favorable aux acheteurs « pour au moins une couple d'années encore ».

Au cours des dix dernières années, les prix gaziers américains ont baissé de 7 % par an en moyenne. Au Canada, où la déréglementation est intervenue plus tard, la dégringolade précipitée des prix n'aura duré que six ans : de l'ordre de 3 \$ CAN en 1986, le prix du millier de pieds cubes (MPC) des producteurs albertains est tombé aujourd'hui aux environs de 1,10 \$ CAN.

Ces producteurs ont déjà relevé depuis quelques mois les prix qu'ils facturent à leurs clients américains. Ceux du nord-est des États-Unis, par exemple, paient maintenant plus de 2 \$ US pour un million de BTU de gaz albertain (mesure à peu près égale à 1,75 \$ US au début juillet (prix « spot »).

Par comparaison, le même volume livré à Montréal serait actuellement facturé 2 \$ CAN. « Jusqu'à présent, la forte hausse des prix pratiqués aux États-Unis n'a pas eu d'effet sur les prix au Canada, mais l'effet commencera à se faire sentir à l'approche de l'hiver », prédit M. Milne.

Cela n'affectera toutefois pas Gaz Métro, ni ses clients, avant la fin 1993 au plus tôt, précise-t-il, puisque Gaz Métro a négocié en mai dernier avec ses fournisseurs albertains un contrat qui lui garantit un prix fixe de 1,75 \$ CAN jusqu'en novembre 1993. Prix fort avantageux, puisque celui de son précédent contrat était de 2,20 \$ CAN. Lorsque le contrat actuel viendra à échéance, « Gaz Métro ne pourra sans doute pas obtenir à nouveau une baisse de prix d'une telle ampleur », estime M. Milne, mais réussira peut-être à arracher une ultime baisse de prix de l'ordre de 5 à 10 cents.

Service de PUBLICITÉ 842-9645

XII^e Congrès International des archives
Palais des congrès de Montréal
6-11 Septembre 1992

Canada Québec

Ville de Montréal
Québec
Archives provinciales et territoriales du Canada
Les Universités et les institutions participantes à Montréal, Québec et Ottawa

Rendez-vous de plus de 2000 spécialistes des archives de 120 pays, prêts à relever les défis de «La profession d'archiviste à l'ère de l'information».

Le Salon international de la gestion des documents administratifs et des archives présente les entreprises spécialisées les plus novatrices et les produits les plus réputés de l'industrie archivistique.

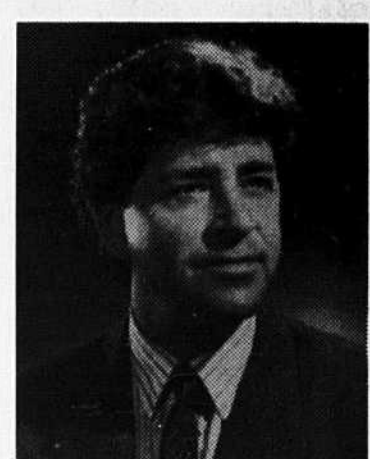
Le Salon national de l'archiviste illustre la diversité et l'efficacité des services d'archives au Canada.

Entrée libre aux salons :

7 septembre : 13 h 30 à 17 h 00
8-10 septembre : 9 h 00 à 17 h 00
11 septembre : 9 h 00 à 12 h 00

Renseignements :
Secrétariat du Congrès Coplanor Congrès (514) 848-1133

TRUST GÉNÉRAL



Guy Lemieux, M.Sc.C., B.I.B.C.

Monsieur André Dusablon, vice-président directeur général, Services aux particuliers, est heureux d'annoncer la nomination de monsieur Guy Lemieux au poste de vice-président, Financement hypothécaire.

Monsieur Lemieux détient une maîtrise en sciences commerciales de l'Université Laval et est membre breveté de l'Institut des Banquiers Canadiens. Il bénéficie d'une large expérience du domaine du financement acquis durant les vingt dernières années au sein d'institutions financières importantes. Il aura, entre autres responsabilités, celles du développement et de la gestion des portefeuilles de prêts hypothécaires multi-résidentiels, commerciaux et industriels.

Membre du Groupe L'Industrielle-Alliance, Trust Général du Canada offre à sa clientèle des services professionnels personnalisés de haute qualité dans le domaine des services fiduciaires, d'intermédiation financière et de gestion de placement.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Les communistes bulgares en tête d'un sondage

SOFIA (AFP) — Pour la première fois depuis les élections législatives d'octobre dernier, le rassemblement anti-communiste Union des forces démocratiques (UFD) est devancé dans un sondage par les anciens communistes, le Parti socialiste bulgare (PSB). Le PSB obtiendrait 30 % contre 26 % pour l'UFD, qui forme un gouvernement minoritaire soutenu par le parti de la minorité turque Mouvement pour les droits et libertés (MDL), selon un sondage effectué par l'Association pour des élections honnêtes auprès de 600 personnes et publié par l'agence BTA. L'UFD avait remporté de justesse les élections en octobre avec 34,4 % contre 33,1 % pour le PSB et 7,55 % pour le MDL. Pour le président de la république Jelio Jeleu, l'un des fondateurs de l'UFD, ce résultat illustre la déception croissante dans la population à l'égard du gouvernement du premier ministre Filip Dimitrov. Dimanche soir, le chef de l'État a sévèrement critiqué le gouvernement devant des journalistes. Il a reproché au cabinet Dimitrov d'avoir déclaré la guerre aux syndicats, à la presse, à l'église et à l'opposition démocratique extra-parlementaire.

Mission de la CEE en Afrique du Sud

BRUXELLES (AFP) — La tróika de la CEE, composée des ministres des Affaires étrangères portugais, britannique et danois, devait quitter Lisbonne hier soir pour une visite officielle de trois jours en Afrique du Sud, a annoncé hier à Bruxelles un porte-parole de la Commission européenne. Le commissaire européen chargé des relations extérieures Frans Andriessen représentera la Commission européenne au cours de cette visite, a précisé le porte-parole. La délégation de la CEE doit rencontrer le président sud-africain Frederik de Klerk, le dirigeant de l'ANC Nelson Mandela et le leader du mouvement zoulou Inkatha Mangosuthu Buthelezi, a-t-il indiqué. « La visite de la tróika a un double objectif : mesurer l'état du processus de réforme engagé en Afrique du Sud et discuter des moyens concrets à mettre en oeuvre pour réduire la violence dans ces pays », a déclaré le porte-parole.

Un avion de presse s'écrase en Angola

JOHANNESBURG (AFP) — Un avion ramenant des journalistes sud-africains et étrangers d'Angola s'est écrasé dans le sud de l'Angola lundi soir, et trois membres d'équipage ont été tués, a annoncé l'agence sud-africaine de presse Sapa. Selon un journaliste de Sapa à bord de l'appareil, la catastrophe s'est produite peu après le décollage de l'avion de la ville de Jamba, à destination de l'Afrique du sud. Tous les journalistes à bord, dont le nombre n'a pas été précisé, sont indemnes, selon la même source. L'appareil transportait des journalistes qui avaient assisté à la convention de l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) de Jonas Savimbi dans la ville de Lobito, préparant le lancement de la campagne électorale de ce mouvement en vue des élections présidentielle et législatives, les 29 et 30 septembre. Selon le journaliste de la Sapa, l'avion, affrété par l'UNITA, s'est posé à Jamba pour faire le plein. Peu après le décollage, de la fumée est sortie d'un des moteurs de l'avion, qui s'est alors écrasé au sol. Le journaliste a indiqué à sa rédaction à Johannesburg que lui-même et ses collègues étaient indemnes mais que leurs équipements, en particulier le matériel des équipes de télévision, étaient détruits.

Quatre morts dans un accrochage en Algérie

ALGER (Reuters) — Trois hommes armés et un gendarme ont été tués dans un accrochage hier à Blida, dans le nord de l'Algérie, rapporte l'agence de presse officielle APS. Selon l'APS, qui cite des sources proches des services de sécurité, un « groupe de terroristes » a tendu un guet-apens aux forces de sécurité après une alerte à la bombe. La gendarmerie cerne un appartement de la cité de Khazrouna, à 50 km au sud d'Alger, où le groupe s'est réfugié. Deux autres membres des forces de l'ordre ont été blessés au cours de l'accrochage. « Trois membres du groupe de terroristes armés auraient été neutralisés », a précisé l'APS, ajoutant que les échanges de tirs se poursuivaient en fin d'après-midi. Plusieurs alertes à la bombe ont été recensées en Algérie depuis l'attentat qui a fait huit morts et une vingtaine de blessés la semaine dernière à l'aéroport d'Alger. Par ailleurs, un juge a été grièvement blessé par balles ce week-end par un jeune homme en motocyclette, en banlieue d'Alger, a déclaré hier la radio.

LE DEVOIR
Service de Publicité
842-9645

Moscou se joint au blocus militaire contre l'Irak

NICOSIE (AFP) — La Russie a annoncé hier qu'elle se joignait au dispositif militaire mis en place autour de l'Irak, alors que la France envoyait quatre avions de combat pour renforcer la surveillance aérienne du sud irakien.

De son côté, l'Irak a élevé le ton contre l'Iran en l'accusant d'intentions belliqueuses dans le Golfe. Dimanche, le président Saddam Hussein avait déjà reproché à Téhéran de participer au « complot » constitué selon lui par l'établissement d'une zone de protection des chiites au sud du 32e parallèle.

Selon le quotidien du ministère de la Défense, *al-Qadissiya*, Téhéran consolide sa présence militaire dans l'île d'Abou Moussa (sud du Golfe),

que se disputent l'Iran et les Émirats arabes unis, pour s'en servir « comme base militaire importante afin d'agresser les pays de la région », notamment Bahrein.

À Moscou, le chef de l'état-major des forces armées russes, M. Victor Doubine, cité par l'agence ITAR-TASS, a annoncé la décision d'envoyer deux navires de guerre dans le Golfe, dans le cadre de l'envoi de forces de maintien de la paix dans la région.

Le navire anti-sous marin *Amiral Vinogradov* et le pétrolier *Boris Boutoma*, appartenant à la flotte du Pacifique, doivent appareiller pour le Golfe d'ici dix jours et il leur faudra environ deux semaines pour l'atteindre, selon ITAR-TASS.

La Russie, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, avait dès le départ soutenu la création le 27 août dernier de la zone d'exclusion aérienne par les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France.

Des vols de reconnaissance, essentiellement américains, sont organisés depuis une semaine par les alliés pour vérifier que l'Irak respecte l'interdiction de survoler le sud.

Hier, quatre avions français de défense aérienne Mirage 2000 RDI ont quitté la base d'Orange à destination de l'Arabie saoudite, pour renforcer la surveillance aérienne. Quatre autres, complétant avec un avion-ravitailleur Boeing C-135 le détachement français, doivent les rejoindre de-

main à Dahrán, où ils seront basés.

La tension renouvelée entre l'Irak et l'Occident depuis la création de la zone d'exclusion n'a pas empêché une mission d'experts en armes nucléaires des Nations unies d'entamer hier son travail d'inspection en Irak, au lendemain de son arrivée à Bagdad.

L'équipe de 15 inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), une agence spécialisée de l'ONU basée à Vienne, n'a pas voulu préciser les sites où elle comptait se rendre.

De Vienne, un porte-parole de l'AIEA a toutefois précisé que l'équipe conduite par l'Italien Maurizio Zifferero avait pour mission de protéger 35 kilos de combustibles irra-

diés stockés sur le site nucléaire d'al-Tuwaitha, au sud-est de la capitale irakienne. Elle doit également rendre inutilisables les aciers spéciaux des centrifugeuses d'enrichissement, selon le porte-parole, M. David Kyd.

Les quelque 200 fonctionnaires de l'ONU encore présents en Irak ont été placés pour leur part en état d'alerte maximum à la suite de la multiplication d'incidents et de menaces à leur encontre, a indiqué lundi le porte-parole de l'ONU, Selon M. François Giuliani, les actes de harcèlement se sont poursuivis lundi, des vitres de deux véhicules ont été brisées et le personnel de l'ONU a reçu des appels téléphoniques « hostiles et menaçants ».



PHOTO AP

Ouverture du sommet des pays non alignés

Les chefs d'État des pays non alignés ont ouvert hier à Djakarta, en Indonésie, leur 10e sommet en plantant chacun un arbre dans un parc de la capitale. Le président du mouvement des non-alignés, qui regroupe les deux tiers des pays de la planète, le président indonésien Suharto, a proposé hier qu'un groupe de travail à haut niveau soit chargé d'élaborer des mesures concrètes en vue de rééquilibrer l'ONU au profit du Sud. La réforme de l'ONU est devenue un des grands objectifs prioritaires du mouvement des pays non alignés, pour empêcher une domination sans partage des Occidentaux vainqueurs de la guerre froide. Les participants se déclarent « préoccupés par la tendance de certains États à dominer le Conseil (de sécurité), au risque d'en faire un instrument par lequel la loi du plus fort s'imposerait ». Ils « demandent la révision des droits de veto des membres permanents à la lumière des changements intervenus dans l'équilibre planétaire ». Les deux changements le plus souvent évoqués sont l'élargissement du Conseil de sécurité, aujourd'hui limité à 15 membres dont cinq permanents (États-Unis, Russie, Chine, France et Grande-Bretagne), et un plus grand contrôle de ses décisions par l'Assemblée générale.

Le « oui » à Maastricht amorce un retour en France

PARIS (Reuters) — Les sondages hésitent et virevoltent toujours entre le « oui » et le « non » à la ratification par la France du traité de Maastricht mais les plus récents d'entre eux semblent indiquer un retour du « oui ».

Trois enquêtes ont été diffusées en quelques heures hier. L'une d'entre elles réalisée par la SOFRES pour *Le Figaro* et *TF1* donne la victoire au « oui » par 53 % des intentions de vote en suffrages exprimés contre 47 % au « non ».

Un autre sondage signé L'IFOP pour *l'Express* conclut à une égalité parfaite de 50-50. Le troisième sondage mené par le même institut pour le même hebdomadaire et sur la même question est favorable au « non » par 53 % contre 47 %.

Seules les dates auxquelles ont été

réalisés ces sondages peuvent apporter des explications à cette confusion. Le sondage SOFRES a été effectué du 28 au 31 août.

L'enquête IFOP qui aboutit à l'égalité a été menée les 31 août et 1er septembre et celle qui est favorable au « non » les 27 et 28 août.

Les deux sondages les plus récents pourraient donc indiquer que la dynamique est repassée dans le camp du « oui » en quelques jours car une série de sondages avait relevé entre le 21 et le 26 août une montée en puissance du « non » qui a culminé par un score de 53 % contre 47 % selon le sondage réalisé par CSA pour *Le Parisien*, publié le 28 août.

Conscients de l'instabilité du corps électoral, partisans et adversaires de la ratification continuent donc de mobiliser leurs forces.

Le Parti communiste a ainsi lancé la dernière phase de sa campagne sur le thème d'un « non de gauche » contre « un traité de droite ».

À l'issue d'une réunion du Comité central, Jean-Claude Gaysot, membre du bureau politique, a annoncé que les communistes tiendraient 100 meetings d'ici au 20 septembre avec pour point d'orgue la Fête de l'Humanité du 11 au 13 septembre.

L'hypothèse d'un rejet de Maastricht « doit donner des insomnies aux multinationales car si le non est suffisamment puissant, rien ne pourra plus être comme avant, une nouvelle donne peut s'ouvrir dans notre pays », a-t-il ajouté.

Le « non » a également reçu le soutien du Recours, mouvement de rattachés qui affirme représenter un million d'électeurs, et a appelé à un

NON franc et massif contre le traité de Maastricht comparé aux accords d'Evian de 1962.

« À Evian, la France perdait l'Algérie. À Maastricht, la France perd son âme. Les Français d'Algérie, du Maroc, de Tunisie, disent non aux diktats de la Bruxellescratie », a dit Jacques Roseau, porte-parole du Recours, au terme d'un congrès exceptionnel à Avignon.

Dans le camp du « oui », Raymond Barre a repris le flambeau de la ratification au nom de « l'intérêt national » et de la nécessité de respecter la politique européenne de la France dans un XXIe siècle qui sera une ère de « continents organisés ou de nations continentales ».

L'ancien premier ministre a utilisé toute une palette d'arguments, dont un plaidoyer pour la Commission eu-

ropéenne trop souvent cible « d'arguments médiocres ou inexacts » alors qu'elle « n'est pas un exécutif » mais seulement « a gardienne du traité ».

Fidèle à son image, Raymond Barre a consacré l'essentiel de son propos à une analyse historique et politique démontrant que la construction européenne est « une donnée essentielle de la politique étrangère de la France et que sans une entente franco-allemande solide, l'objectif européen s'effondre ».

Il serait « tout à fait fâcheux que par un vote lié pour une bonne part à une réaction épidermique les Français remettent en question une politique qui a assuré dans le passé la prospérité et l'influence de la France ».

La justice pourrait entendre des ministres japonais impliqués dans un scandale

TOKYO (Reuters) — Le scandale Sagawa Kyubin a commencé hier à éclabousser le gouvernement de Kiichi Miyazawa dont trois ministres pourraient être entendus par la justice.

Cette affaire de corruption pourrait faire chuter la popularité du Parti libéral démocrate (PLD) au pouvoir, alors que les dernières consultations le donnaient en hausse. Depuis trois ans, le PLD a été impliqué dans deux autres scandales. La stabilité politique du Japon pourrait être menacée.

Le premier ministre Kiichi Miyazawa a immédiatement démenti toute implication après la démission hier du gouverneur de la région de Niigata, mis en cause dans l'affaire.

« Je n'ai jamais touché d'argent de Sagawa », a-t-il dit à des journalistes en ajoutant qu'il ne connaissait aucun responsable de Sagawa Kyubin, la plus grande entreprise de transport et de messagerie du Japon au centre du scandale de corruption.

Le gouverneur de la région de Niigata, Kiyoshi Kaneko, a démissionné hier après la publication d'informations selon lesquelles il aurait reçu 300 millions de yens (2,4 millions de

dollars) de fonds non déclarés de la firme Sagawa Kyubin, pour financer sa campagne électorale de 1989.

Vendredi, Shin Kanemaru, le « faiseur de rois » du PLD, avait abandonné la vice-présidence du Parti après avoir reconnu avoir reçu 500 millions de yens (4 millions \$) de contributions non-déclarées de la part de Sagawa Kyubin.

Kiichi Miyazawa a déclaré qu'aucun de ses collaborateurs ne figurait sur la liste des bénéficiaires des largesses de Sagawa Kyubin. Pourtant, Kiyoshi Sagawa, ancien président de la firme, a déclaré à la télévision au début de l'année que sa société avait versé des salaires à des collaborateurs de quelque 280 hommes politiques.

Selon la presse japonaise, le ministre des Affaires étrangères Michio Watanabe et son collègue des Transports Keiwa Okuda sont également soupçonnés d'avoir reçu de Sagawa Kyubin des contributions non-déclarées. Les enquêteurs pourraient demander à les entendre dans les semaines qui viennent.

Michio Watanabe, actuellement à Moscou, a démenti toute implication lorsque les rumeurs ont commencé à

faire surface la semaine dernière.

Keiwa Okuda a convoqué d'urgence une conférence de presse mardi pour se défendre d'avoir touché 100 millions de yens (800 000 \$) de Sagawa Kyubin en 1989 et 1990, comme l'affirmait certaines informations.

« Ces informations sont sans fondements. Je joue ma carrière politique sur ce que je dis », a-t-il déclaré.

Cependant, le ministre des Transports a admis il y a quelques mois avoir été lié à Sagawa Kyubin en déclarant lors d'une conférence de presse qu'un de ses collaborateurs avait reçu un salaire de la firme de transport pendant deux ans et demi sans qu'il en soit informé.

Selon la presse, le troisième membre du gouvernement concerné par l'affaire, le ministre des Postes et des Télécommunications Hideo Watanabe, pourrait être entendu par les enquêteurs. D'après certaines informations, la branche du PLD dans la province de Niigata, qu'il a un temps dirigée, aurait reçu l'ensemble des fonds versés par Sagawa Kyubin pour financer la campagne de Kiyoshi Kaneko il y a trois ans.

Collor est menacé de destitution

BRASILIA (Reuters) — L'association du barreau brésilien et l'association de la presse brésilienne ont solennellement demandé hier au Congrès de destituer le président Fernando Collor de Mello pour corruption.

Plusieurs centaines de Brésiliens ont envahi le Congrès pour accompagner le dépôt de cette demande de destitution, remise au président de la Chambre des députés, Ibsen Pinheiro.

Le texte demande que Fernando Collor de Mello soit jugé et sanctionné par « la perte de son poste et l'interdiction d'occuper une fonction publique pendant huit ans, sans préjudice d'éventuelles procédures criminelles ».

« Ce n'est pas simplement le président qui est en cause, mais l'honneur et la dignité de la nation brésilienne », a déclaré le président de l'Association des avocats Marcello Lvenere Machado.

Le président Collor, accusé de corruption passive, a reconnu dimanche avoir commis des erreurs, mis à négligence la loi et a assuré qu'il

allait convaincre les membres du Congrès de le soutenir. « Je ne suis pas du genre à démissionner. Je ne suis pas un homme à fuir lors d'une bagarre », a-t-il déclaré.

Ibsen Pinheiro s'est engagé à ce que l'assemblée accomplisse son devoir. « Le Congrès ne se laissera pas intimider. Le Congrès n'aura pas peur », s'est-il exclamé sous les feux des flashes des journalistes.

Le président de la Chambre des députés a précisé à l'issue de la cérémonie de remise du texte qu'il pensait prendre une décision sur l'acceptation ou non de cette requête cette semaine.

Après le dépôt de la demande de destitution, le Congrès entamera une procédure de vérification de sa validité, qui pourrait prendre trois semaines.

Ce n'est qu'alors que la chambre des députés pourra décider de voter la suspension des fonctions de Fernando Collor de Mello pour une durée de 180 jours, le temps qu'il soit jugé par le sénat. Une majorité des deux tiers est requise.

Dubcek dans un état critique

PRAGUE (Reuters) — Alexandre Dubcek, ancien dirigeant du Printemps de Prague, a eu la colonne vertébrale brisée et a été gravement blessé au thorax, hier, dans un accident de voiture, a déclaré un médecin.

« Il est dans un état critique » a dit à Reuters le Dr Zdenka Liparova, de l'unité de réanimation d'une clinique de Prague.

« La colonne vertébrale de Mr Dubcek est brisée, a-t-elle ajouté en précisant que la moelle épinière ne semblait pas avoir été touchée. Il ne peut pas être opéré, car son état de santé ne le permet pas », a dit le docteur Liparova.

Elle a précisé que l'ex-dirigeant du Parti communiste tchécoslovaque avait perdu connaissance à la suite des produits qui lui ont été administrés, mais que ses blessures au pelvis et aux côtes étaient moins importantes que l'on ne le craignait initialement.

La BMW à bord de laquelle avait pris place l'ex-président du parlement tchécoslovaque est tombée dans un ravin après une sortie de route à une centaine de km au sud-est de Prague.

Malgré la pluie, la voiture roulait à vive allure. Alexandre Dubcek et son chauffeur ont été expulsés du véhicule sous la violence du choc, a précisé la police.

Un médecin qui lui a apporté les premiers soins a déclaré l'avoir trouvé conscient à environ 20 mètres de la voiture, répétant d'une voix faible : « Je sais je ne devrais pas bouger autant ».

Alexandre Dubcek a été hospitalisé à Humpolec avant d'être transféré à Prague. Son chauffeur, légèrement blessé, a été soigné sur place, a rapporté l'agence CSTK.

NON MONSIEUR BOURASSA

Monsieur Bourassa, l'entente que vous avez conclue avec le reste du Canada rabaissera le Québec au statut d'une province comme les autres, avec moins de pouvoir et moins d'importance.

Vous affaiblissez le Québec pour toutes les générations à venir.

Les Québécois et les Québécoises ne sont pas derrière vous. Nous disons NON aux résultats de vos négociations.

Parti 
Québécois

ÉDITORIAL

Un Nouvel Ordre humanitaire ?

MIEUX vaut tard que jamais. En proie depuis plus d'un an à la famine et à une féroce guerre post-coloniale, la Somalie est maintenant devenue denrée médiatique, et donc urgence internationale.

Quelques reportages choquants sur les plus grandes chaînes de télévision, un appel désespéré du secrétaire général de l'ONU, ainsi qu'un certain réveil — un matin de juillet — à la Maison-Blanche auront fini par faire leur œuvre : il faut maintenant agir pour ces Somaliens qui crèvent des folies climatiques et, surtout, des folies humaines.

Le gouvernement du Canada vient d'annoncer, cette semaine, un effort de son cru dans l'indispensable mobilisation qui se développe enfin pour acheminer des vivres aux deux millions de personnes qui en ont un besoin immédiat (sur sept millions de Somaliens, deux sont en état avancé de famine; deux autres dans un état de famine imminente; de deux à dix mille mourraient à chaque jour).

Pour permettre aux convois de repousser les attaques sauvages des milices diverses qui confisquent l'aide alimentaire, Ottawa enverra 750 soldats. Ces soldats se joindront à la force multinationale armée, autorisée par l'ONU, qui doit bientôt mobiliser sur place quelque 3500 personnes. On ne peut qu'applaudir à cette initiative, qui place le Canada en première ligne sur le front de l'aide à la Somalie... tout en s'interrogeant sur les mobiles qui motivent cette action.

Première observation : la réaction humanitaire aux crises — famines ou guerres — qui frappent le tiers monde, procède d'un cycle politique propre aux pays occidentaux, à leurs médias et à leurs opinions publiques. Un cycle passablement indépendant des cruautés climatiques équatoriales.

On raconte ainsi que c'est le 19 juillet au matin, en lisant un reportage remarquable dans le *New York Times*, qu'un George Bush horrifié s'est finalement convaincu que les États-Unis devaient faire quelque chose dans cette région du monde. À la veille d'un automne électoral, il a ainsi voulu montrer que les Américains, sur la scène mondiale, n'ont pas seulement du muscle, mais qu'ils ont aussi du cœur.

« L'humanitaire » est une denrée qui se consomme également au pays du donneur, et qui rejallit sur ses politi-

ciens. Le « coup fumant » de François Mitterrand, l'hiver dernier à Sarajevo, en était un bon exemple. Pure hypothèse : ne pourrait-on pas imaginer, demain matin, un Brian Mulroney médiatique — *Where are the cameras?* — débarquant soudain à Mogadiscio pour épauler et encourager ses compatriotes qui assurent vaillamment l'acheminement des vivres ?

La Somalie devient une priorité humanitaire près d'un an et demi après la fuite du dictateur Syad Barre. Une fuite qui, pourtant, avait immédiatement livré le pays aux bandes rivales, au chaos et à la famine.

Dans un planète sursaturée de faisceaux médiatiques, où tout est censé se savoir instantanément, il est renversant de constater que des tragédies à grande

L'intervention humanitaire musclée, nécessité de l'après-Guerre froide

échelle peuvent, encore aujourd'hui, se dérouler à huis clos, sans que personne ou presque ne le sache, ou ne réagisse pendant plusieurs mois.

Souvenons-nous du Libéria, en Afrique de l'Ouest, où une guerre d'une cruauté inouïe, en 1990, s'était déroulée pendant une partie de l'année sans qu'un seul correspondant de presse ne s'y trouve, sans qu'une seule caméra n'en rapporte une image.

La Somalie attire finalement l'attention universelle, alors même que des situations semblables — à peine moins dramatiques — se développent en d'autres points du continent : dans la Corne de l'Afrique (Éthiopie, Soudan), mais aussi dans sa région australe (Mozambique, Zambie), aux prises avec ce qu'on a appelé « la sécheresse du siècle ».

Mais le monde n'a que des réserves limitées d'attention et de compassion pour les mille et une tragédies qui s'y déroulent quotidiennement. Hier, c'était l'Éthiopie. Aujourd'hui, c'est la Somalie. Bien sûr, en fait d'efficacité médiatique, on est encore loin des seins nus de Fer-

gie. Mais les corps décharnés, encore plus nus, de Mogadiscio finissent quand même par déclencher un réflexe de solidarité, sain mais éphémère.

L'arrivée imminente des Forces armées canadiennes en Somalie, sur les traces des Américains (déjà installés au Kenya voisin, à partir duquel ils ont établi un pont d'aide alimentaire), confirmera une nouvelle réalité de l'après-Guerre froide : « l'ingérence humanitaire musclée ».

En Yougoslavie, les motivations de l'aide humanitaire oscillent entre l'urgence morale et l'hypocrisie politique, entre « l'assistance à population en danger » et l'impuissance déguisée. Différente parce que se déroulant au tiers monde, dans un État qui s'est tout simplement évaporé, l'affaire somalienne pose tout de même une question similaire à l'affaire yougoslave : l'intervention humanitaire doit-elle, et peut-elle, rester en deçà de l'intervention politique pure et simple ?

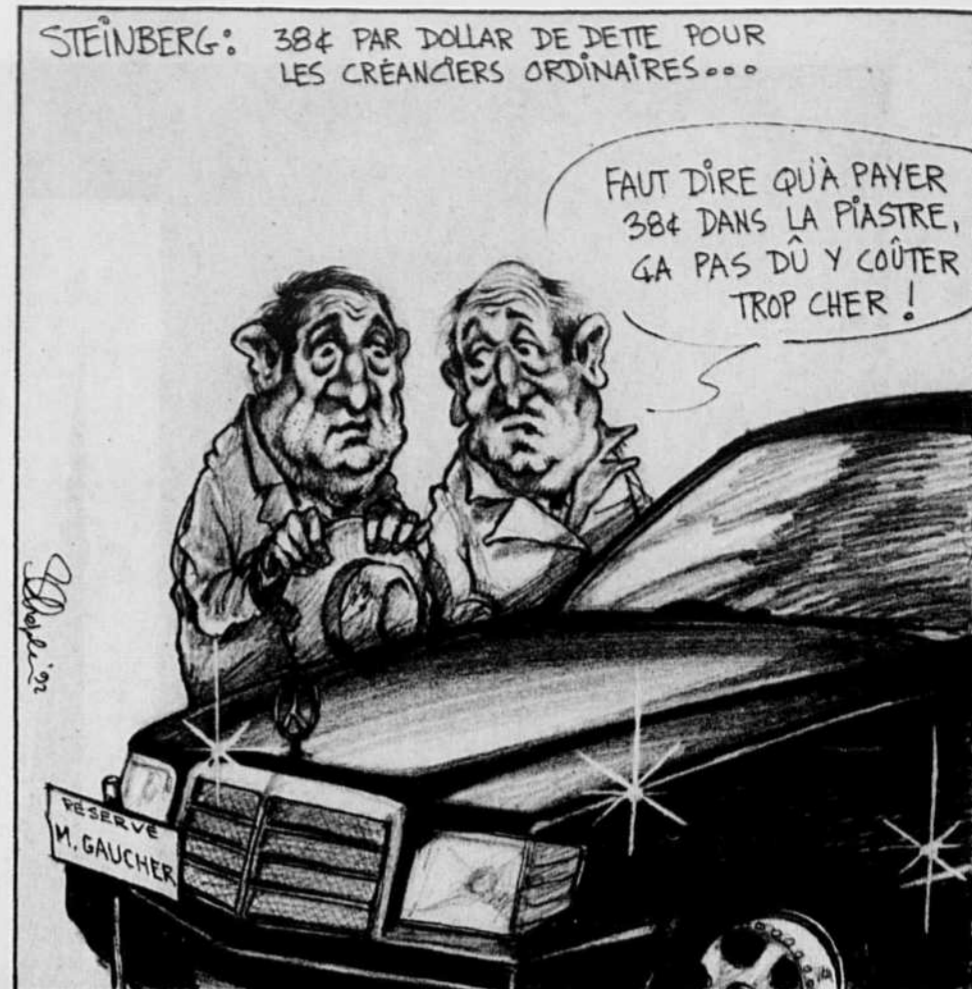
Simple pour acheminer l'aide, l'action militaire semble déjà nécessaire : les clans politiques qui mettent, depuis un an, le pays en coupe réglée, attaquent et pillent sans vergogne les convois d'aide alimentaire. Les tenir en respect, c'est déjà une forme — salutaire — d'intervention militaire étrangère. Mais une fois parti dans cette direction, peut-on s'arrêter en chemin ?

Le débordement de l'humanitaire vers le militaire, et du militaire vers le politique, paraît logique sinon souhaitable. La multiplication des crises aux quatre coins du monde plaide pour l'établissement d'une force multinationale permanente d'intervention, pour une systématisation de l'aide et de ses procédures. Peut-on rester indéfiniment dans la « gestion de crise » ?

La Somalie est dans un tel état de ruine — de ruine physique, morale, politique — qu'on ne peut pas se contenter d'y acheminer quelques milliers de tonnes de nourriture, pour ensuite repartir lorsque l'état d'urgence absolue aura flué.

L'attention qu'a enfin captée ce peuple martyr — pour quelques mois, quelques semaines ? — devrait non seulement inspirer les pompiers animés de bons sentiments, mais aussi provoquer une réflexion sur le Nouvel Ordre mondial humanitaire.

FRANÇOIS BROUSSEAU



Esther Dufour

Lettre sauvage

MA RENTRÉE prend la couleur du temps qui passe et de l'envie que l'on a parfois de l'arrêter. Je referme les livres sur l'appartenance. Je reste chez moi. Je rentre chez moi. Comme pour prendre une profonde respiration avant de plonger dans le vif de l'automne. Une rentrée, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ce n'est pas tout à fait comme à Montréal. Mais peut-être qu'en réalité, c'est un peu la même chose.

La journée commence. Assise dans un large fauteuil du salon de coiffure, je me laisse faire et je questionne Louise qui a une fille au primaire. Troisième année. « Si t'écris sur la rentrée appelle ça le « crash » de la rentrée. Ça coûte cher la rentrée. À date, j'ai payé 150 \$ et j'attends une autre liste qui me coûtera pas moins de 50 \$. Pis est pas encore habillée. Je trouve ça cher pour de l'école gratuite. Pis dis-toi ben que c'est pas mon t'chum qui coure les « bargain ». C'est moi ». Monique ajoute qu'il faut appeler ça le crash de la rentrée parce qu'on crache beaucoup d'argent. On rit ensemble. Élise ne veut pas parler. Elle trouve toujours que je pose trop de questions.

Le temps se resserre et la rentrée prend la couleur de la tendresse. Étrange comme parfois la rentrée peut être exigeante, rapide, un peu folle, désordonnée. Difficile pour les petits comme pour les grands. C'est comme si tous les appétits revenaient en compagnie des stress et des stimulants. Comme si l'été nous avait volé la vraie vie. Mais peut-être que c'est l'automne qui nous vole la vraie vie...

Comme si on avait absolument besoin de reprendre contact, de se brûler au feu de l'action. Comme si on avait subi une sorte de sevrage. On se rebranche. On essaie d'être là. Autrement. Recommencer comme si on avait tout arrêté.

J'écoute Simon Durivage qui anime *Montréal ce soir*. Dans mon télé-horaire je lis « Début. Grand magazine d'informations régionales ». L'animateur nous parle de relancer Montréal. Les médias se centrent sur Montréal. On en a fini avec la couleur vacancière et touristique des régions périphériques. On se recentre. On parle de choses sérieuses. On programme le tout sur la vraie vie. En périphérie, de nombreux spectateurs, au centre les acteurs.

Le temps n'est plus libre et la rentrée prend la couleur de Montréal.

MAIS NOUS AUSSI, nous rentrons au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Nos politiciens sont rentrés en trombe. Le ministre Gaston Blackburn au nom du ministre Robert Middlemiss annonce la participation du Québec dans la construction du pont de La Doré-Normandin : 500 000 \$ et du support technique. À son retour de Charlottetown, le ministre Benoît Bouchard confirme l'annonce faite par M. Brian Mulroney de verser une contribution financière de 2 millions pour la réalisation de ce projet. Du ministre de l'Éducation du gouvernement du Québec, 2 millions pour le décrochage scolaire. De son côté, le député

fédéral André Harvey cherche de l'argent pour la reconstruction du quai d'Anse-Saint-Jean brûlé à la fin août.

Le temps prend sa mesure financière et la rentrée prend la couleur des étrennes de Noël.

Et puis, il y a eu le rassemblement nationaliste avec Jacques Parizeau, Lucien Bouchard et Jacques Brassard. Près de 2000 participants. On peut presque y prendre le pouls de la résistance à l'entente constitutionnelle.



Lettre du Saguenay

M. Jacques Brassard lance un défi à M. Benoît Bouchard : un débat public sur l'entente constitutionnelle. Le ministre fédéral refuse et affirme ne pas souhaiter de débat d'insultes. Le Whip du Parti québécois lui répond qu'il est capable de débat de fond.

LE TEMPS est au syndrome de Maastricht et la rentrée prend la couleur des arabesques politiques ou d'une Histoire à faire.

Pour d'autres, la rentrée c'est la mise en application de plan de redressement. Chez Stone Consolidated, on supprime 63 emplois. C'est la mondialisation des marchés vue d'en bas. Vue d'en haut ou de côté, on constate que certaines entreprises ont su s'y préparer mieux que d'autres. Les travailleurs eux non plus ne sont pas prêts et le gouvernement fédéral n'a plus d'argent pour les programmes de formation. Soixante-trois travailleurs non flexibles tombent dans un marché qui exige la flexibilité.

Le temps s'étire au chômage et la rentrée prend, pour certains, la couleur d'une sortie.

Le soir tombe. Des amis de retour d'un long voyage en Indonésie me bercent avec leurs histoires. Comme ça, d'un seul coup, je me retrouve dans la jungle avec des Indiens Mentawe. Entièrement nus, tatoués des pieds à la tête. Après, on se laisse glisser dans un bain de fleurs d'hibiscus et de pétales de toute sorte d'espèces de plantes exotiques. On fond sous les massages et on se dit que la vraie vie, ça devrait être ça.

On parle de peuple, de différences, d'identité, d'appartenance. Les Indonésiens ne quittent pas leur pays, ils ne forment pas de colonies ailleurs. Ils restent aux frontières de ce qui leur ressemble, de ce qui leur donne le sens de ce qu'ils sont. Comme une appartenance intrinsèque. Je sers de pont à mes amis voyageurs pour les mettre au parfum de la rentrée du Québec.

Le temps glisse dans l'ailleurs et la rentrée prend la couleur du nécessaire retour.

LETTRES AU DEVOIR

Vendeurs de « chars »

« LA DERNIÈRE entente constitutionnelle sera facile à vendre aux Québécois ». C'est avec cette assurance que Monsieur Bourassa et son équipe de vendeurs itinérants partiront bientôt à l'assaut d'un marché potentiel d'environ six millions d'habitants.

Plusieurs questions me viennent à l'esprit. Que veut-on nous vendre au juste ? Un produit ou un service ? Est-ce une denrée essentielle ? Sera-t-elle taxable ? Si oui, à quel taux ? Quelle en sera la garantie ? Qui l'honorera ? Pourra-t-on résilier le contrat après 10 jours d'essai ? S'agit-il d'un produit ou d'un service bénéficiant de subvention(s) ? Cela va-t-il à l'encontre de l'esprit du libre-échange ? Serons-nous menacés de représailles de la part des Américains ? Quel est le pourcentage respectif du contenu canadien et québécois ? Qu'arriverait-il en cas de sinistre ?

Quoiqu'il en soit, je me suis toujours méfié des vendeurs de « chars ». Surtout lorsqu'on essaie de me vendre une nouvelle vieille « minoune » avec trois pistons en moins. Sérieusement, achèteriez-vous une voiture de Robert Bourassa ? Pas moi. Si vous êtes tentés, de grâce, jetez un bon coup d'œil sous le capot.

Alain Rochon
Outremont

Nicholson animera

« Carte blanche »

PLUSIEURS AUDITEURS du Réseau FM Stéréo de Radio-Canada ont fait connaître leur déception de ne pas retrouver l'émission *Mémo-laser*, animée par Georges Nicholson, à la grille-horaire de 1992-1993.

Il nous fait plaisir de rassurer ces auditeurs fidèles qui pourront entendre Georges Nicholson dans une émission élargie, diffusée du lundi au vendredi, de 14 h 30 à 17 h : *Carte blanche*. Comme son titre l'indique, *Carte blanche* laissera toute latitude à l'animateur pour présenter non seulement des rééditions célèbres en compacts, mais aussi des raretés discographiques, des concerts, des enregistrements phonogrammes de Radio-Canada, au gré de sa connaissance approfondie du répertoire et des interprètes.

Mentionnons enfin que le Réseau FM Stéréo de Radio-Canada est heureux de pouvoir compter sur un animateur de la trempe de Georges Nicholson, et qu'il n'a jamais été question de ne pas lui confier une émission régulière en 1992-1993.

Par ailleurs, le réseau FM Stéréo de Radio-Canada tient à réitérer son engagement à présenter des émissions de jazz de première qualité.

L'excellent animateur-réalisateur Gilles Archambault a choisi de prendre sa retraite du Réseau FM Stéréo de Radio-Canada à la fin de la dernière saison. Toutefois, la tradition d'une grande émission quotidienne de jazz en fin de soirée, qu'il a si brillamment défendue au fil des ans, se poursuivra en 1992-1993 alors que le jazz régnera en maître du lundi au vendredi, de 22 h 30 à minuit.

Du lundi au jeudi, *X Y Jazz* sera animée à Vancouver par André Rhéaume, et le vendredi, on découvrira une édition supplémentaire de *Jazz sur le vif* animée à Montréal par Michel Benoit. Ces deux émissions offriront aux auditeurs un excellent choix d'enregistrements représentatifs de tous les courants de jazz ainsi que les plus beaux

fleurons de la production canadienne. Rappelons enfin que les auditeurs de *CBF-Bonjour* pourront toujours apprécier le billet de Gilles Archambault, les mardis et jeudis, à compter du 8 septembre.

François Sormany
Directeur des relations publiques
(par intérim)
Société Radio-Canada
Montréal, 21 août 1992

Vive le pragmatisme !

VOILÀ QUE notre super ministre vient de troquer la bure du dogmatisme pour celle, plus à la mode, du pragmatisme. Quelle conversion admirable ! Décidément, le Parti libéral fait des miracles ! On croit rêver. «... Rangeons le catéchisme un petit peu et soyons pragmatiques », nous dit M. Ryan. Pourquoi pas ? Le pragmatisme mène à tout, même aux pires compromissions. Le pragmatisme justifie tout, surtout la peur et l'incapacité de se tenir debout. « Il faut regarder les choses d'une manière analytique », dit encore M. Ryan. À la bonne heure. C'est justement ce que fait la directrice du DEVOIR et je préfère son analyse plus pertinente, à la sienne, plutôt sommaire. Non déplaise à M. Ryan, LE DEVOIR ne s'est pas enfermé dans une position dogmatique. Il s'appuie plutôt sur une vision du Canada qui colle davantage à la réalité et dans laquelle le Québec aurait une place qui lui permettrait d'avoir en main les leviers nécessaires à son plein développement. M. Ryan, vous nous aviez habitués à plus de rigueur. Seriez-vous devenu, vous aussi, un fédéraliste fatigué, la rigueur en moins ?

Donald Smith
Montréal, 25 août 1992

Chien... et médaille d'or !

UN BEAU dimanche d'août. Quoi de plus agréable qu'une promenade en vélo, dans les rues du Vieux-Port, avec mes parents et mon Yorkshire de deux kilos que j'ai sur moi dans un porte-toutout !

Eh bien non ! Un blanc-bec de la « sécurité » m'avertit d'une façon cavalière que les

chiens ne sont pas acceptés. Nous devons rebrousser chemin.

Quelle belle réception pour les touristes ! Jean-Paul Belmondo avec ses deux Yorkshire aurait-il été traité de la même façon ? J'en doute fortement.

On veut garder le site propre ? D'accord, qu'on éduque les gens (et ce sera la minorité) à ramasser les déchets de ces fidèles amis.

Au retour prématuré à la maison, je vois au parc Jeanne-Mance les nombreux chiens courir partout sans que personne ne soit dérangé.

J'attribue donc aux responsables de ce règlement la médaille d'or du RIDICULE

Christine Lanthier
Montréal, 16 août 1992

L'auto-critique destructrice

C'EST BIZARRE À quel point les gens d'ici sont forts dans l'auto-critique destructrice ! Quel intérêt peut-on avoir à démolir et ridiculiser publiquement le Musée des beaux-arts de Montréal qui arrive, malgré la récession et l'indifférence à s'agrandir et maintenir un rythme de croisière impressionnant ?

Qui a dit que l'exposition de cet été portait sur Michel-Ange et ses chefs-d'œuvre ? Pourriez-vous au moins faire l'effort d'en lire le titre exact, qui, croyez-moi, est particulièrement « songé »... Tout le monde ne peut pas aller à Rome et Florence, et même si vous avez eu la chance de vous payer un tel voyage, je suis bien persuadée que vous avez mal regardé ces chefs-d'œuvre authentiques non transportables, car cela s'apprend et se prépare au Musée ou dans des livres rébarbatifs.

Le titre annonce qu'on va essayer de découvrir et de comprendre ce qui caractérise le génie de Michel-Ange par rapport à son époque et à ses contemporains. Beaucoup d'idées reçues ont dû être révisées à la suite des travaux de restauration de la chapelle Sixtine encore en cours : l'état actuel de ces recherches (qui font l'objet du catalogue de niveau universitaire pas plus cher qu'un livre de médecine, par exemple) permet de mieux cerner les ressorts intimes et passionnés de ce génie créateur exemplaire.

Avez-vous su apprécier le gris de la décoration qui rappelle la « pietra-serena » des monuments de Florence et de l'enfance de Michel-Ange ? Avez-vous vu la relation subtile entre la peinture en trompe-l'œil de la bibliothèque laurentienne et celle qui soutient toute la voûte de la chapelle Sixtine ?

Cette présentation muséologique remarquable et nécessaire coûte cher. Êtes-vous prêts à payer plus d'impôts pour financer nos musées ? J'en doute... Alors, il nous reste les commanditaires, sans lesquels nos étés seraient d'un ennui mortel. Moi, je préfère que le MBAM tienne le coup financièrement tout en attirant un public de plus en plus nombreux, prêt à faire l'effort requis pour apprécier des expositions peut-être un peu compliquées, mais bien guidées et bien présentées.

Je serais très heureuse de vous y guider sans frais supplémentaires, car, en plus de ses commanditaires, le MBAM peut compter sur de nombreuses bénévoles enthousiastes et tolérantes.

Hélène Pardé-Couillard
Montréal, 9 août 1992

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice :
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint
Jean Francoeur

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Roch Côté
Guy Deshaies

Directeur des
publications spéciales
Pierre Beaulieu

FAIS CE QUE DOIS